

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Lignes directrices établissant la procédure des élections à la présidence, vice-présidence et au sein du Comité exécutif du Conseil des gouverneurs

Préambule :

À sa réunion annuelle, le Conseil des gouverneurs, élit, s'il y a lieu, son président ou sa présidente et sa vice-présidente ou son vice-président. La vice-présidente ou le vice-président est choisi parmi les trois membres externes du Conseil qui siègent au Comité exécutif soit des personnes qui ne sont ni des employées ou employés ni des étudiantes ou des étudiants de l'Université.¹

La *Loi sur l'Université de Moncton* prévoit que le Conseil des gouverneurs nomme son président et les membres du Comité exécutif par voie de résolution adoptée par au moins les deux tiers des membres présents à une réunion spéciale ou générale.²

Procédure :

Le vote du Conseil des gouverneurs, en matière d'élection à une charge, est soumis à la procédure suivante en tenant compte des divers scénarios plausibles.

Première étape : Nomination de deux scrutateurs et scrutatrices désintéressés, de préférence des invitées ou invités.

Deuxième étape : Mises en nomination selon la procédure du Code Morin

Troisième étape : Premier tour : scrutin secret et décompte des votes*

Quatrième étape : Deuxième tour si nécessaire : scrutin secret et décompte des votes

Cinquième étape : Troisième tour si nécessaire : scrutin secret et décompte des votes

* Il **faut** deux tiers de tous les votes exprimés pour élire une personne au poste convoité. Si aucune candidate ou aucun candidat ne rallie deux tiers des votes au premier tour de scrutin, on procède à un deuxième tour de scrutin en éliminant la candidate ou le candidat qui a recueilli le plus faible nombre de votes et ce jusqu'à ce que l'on obtienne deux tiers des votes exprimés.

Notes

- 1) S'il n'y a qu'une candidate ou un candidat pour un poste convoité, il faut deux tiers de tous les votes exprimés pour élire la personne au poste.
- 2) À la suite des tours de scrutin, si une candidate ou un candidat restant pour un poste convoité n'obtient pas deux tiers des votes exprimés, elle ou il doit retirer sa candidature. La candidate ou le candidat ayant terminé en deuxième position peut alors porter son nom au ballottage pour se faire élire au poste convoité étant entendu qu'elle ou il doit obtenir deux tiers de tous les votes exprimés.

Adopté par le Conseil des gouverneurs
R : 09A-CGV-100918

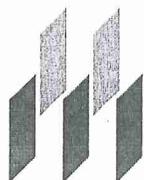
¹ Voir les Statuts et règlements de l'Université de Moncton, paragraphe 17 (5) intitulé « Réunion annuelle » et l'article 18 intitulé « Comité exécutif ».

² Voir *Loi de l'Université de Moncton*, paragraphe 6(4) et article 9.

Un rêve qui nous appartient



Planification
stratégique
2020



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Novembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

Mot du recteur et vice-chancelier	1
Les fondements de la planification stratégique 2020.....	2
L'Université de Moncton en 2020 : un rêve qui nous appartient.....	3
Le positionnement de l'Université.....	3
Le processus de consultation.....	4
Chantier : Enseignement de qualité et expérience étudiante.....	5
Chantier : Engagement.....	7
Chantier : Internationalisation	9
Chantier : Recherche, développement, création et innovation	10
Chantier : Gouvernance responsable et excellence organisationnelle	12
Conclusion : Rêver, créer, bâtir	14

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020

MOT DU RECTEUR
ET VICE-CHANCELIER

La planification stratégique est un exercice de réflexion et d'orientation essentiel permettant aux organisations de définir un cadre conceptuel autour d'enjeux et de paramètres finement déterminés. Pour l'Université de Moncton, c'est l'occasion privilégiée, à l'aube de son deuxième cinquantenaire d'existence, de réfléchir à sa mission fondamentale afin de l'actualiser et, au besoin, de la redéployer.

En lançant le processus de consultation qui a mené à l'élaboration du présent document, j'ai voulu mettre l'accent sur l'audace et sur le rêve. Osez rêver ! Tel était le slogan mobilisateur qui faisait appel à toutes les forces vives de l'Acadie pour penser le projet d'une université renouvelée et qui s'incarne maintenant dans un texte où le rêve est encore présent : un rêve qui nous appartient. Le rêve de l'excellence et le sentiment d'appartenance qui se traduit par l'engagement sont donc les deux axes transversaux de cet exercice.

« Le monde a bien changé », comme le dit la chanson. L'Université de Moncton des années 2020 ne ressemblera pas à celle des années soixante. Dans sa phase de jeunesse, l'Université de Moncton pointait dans toutes les directions. Tout était à faire et les programmes de formation couvraient tous les champs d'action de l'activité humaine. L'Acadie était, dans cette phase de construction identitaire, à la recherche d'intellectuels, de scientifiques, d'artistes et de penseurs capables d'insuffler une voie à suivre, un destin à accomplir. Elle comptait grandement sur l'Université pour lui donner ces générations de femmes et d'hommes instruits capables de la faire entrer dans la modernité.

Car l'Acadie aussi a bien changé au cours des cinquante dernières années. Avec les défis démographiques, la mutation des populations, la révolution technologique, la mobilité de la main-d'œuvre, l'immigration, l'ouverture sur le monde, l'Acadie a dû s'adapter et se redéfinir. Elle n'est plus confinée à un espace géographique limité, serti par un réseau de provinces atlantiques. Elle se déploie maintenant sur le plan national et au niveau international par la diaspora humaine, certes, mais également par les réseaux d'influence qu'elle a réussi à tisser. L'Acadie se démarque maintenant comme communauté francophone importante à l'extérieur du Québec. Et elle occupe une place enviable dans la francophonie mondiale.

Inspirée par l'Acadie qu'elle dessert au premier chef, l'Université de Moncton a elle aussi su s'adapter en modernisant ses structures et ses programmes et elle rayonne maintenant de façon extraordinaire en dehors de ses frontières traditionnelles. Confrontée au défi de la baisse des inscriptions découlant des fluctuations démographiques particulièrement importantes en Acadie, elle a su s'adapter et s'ouvrir à l'international et je me réjouis de constater que la présente pla-

nification stratégique fait une part spéciale aux enjeux liés à l'internationalisation, sans pour autant négliger les cohortes issues de son bassin naturel de recrutement qui est l'Acadie.

Certes, le noyau de la planification stratégique d'un établissement universitaire doit demeurer la formation et la recherche et c'est ce qui ressort dans le présent document. À quoi doit ressembler l'Université de Moncton en 2020 sur le plan de la formation et de la recherche? Quels sont les programmes à privilégier? Comment bien répondre aux besoins du marché en articulant mieux les formations professionnelles et les disciplines fondamentales? Quels sont les créneaux de recherche, de développement, de création et d'innovation où l'Université de Moncton, compte tenu de sa taille, peut encore se démarquer? Tel est le premier faisceau de questions auxquelles les intervenantes et les intervenants universitaires sont appelés à répondre au cours des prochains mois.

L'Université a été mise à rude épreuve au cours des dernières années. Son mode de fonctionnement et sa gouvernance ont été interpellés et il y a lieu de réfléchir aux questions qui en découlent. Le présent document donne des pistes à explorer dans les années à venir. Elles vont dans le sens d'une plus grande efficacité, d'une meilleure transparence et d'une responsabilisation accrue.

Avec la présence d'Internet et des outils technologiques qui ont envahi les laboratoires et les salles de classe, l'accès à la connaissance et la diffusion de l'information ont bien changé. Cela a eu pour effet de modifier le contrat pédagogique entre le corps professoral et le corps étudiant, mais aussi le contrat social de l'Université avec la communauté. L'Université ne doit pas vivre en vase clos. Elle doit s'ouvrir encore davantage sur la société qui l'a vu naître et sur le monde qui l'entoure. Elle doit transformer les économies de temps engendrées par les nouveaux modèles d'apprentissage en les investissant encore davantage dans le développement de l'esprit critique de nos étudiantes et nos étudiants afin que celles-ci et ceux-ci deviennent, à l'instar de leurs professeures et professeurs, des agents de changement. C'est tout le sens de l'engagement qui est au cœur de la planification stratégique.

Telle est l'essence du rêve que je caresse pour l'Université de Moncton. Une université encore plus ouverte sur le monde, qui se distingue par la qualité des formations en français qu'elle offre à la francophonie canadienne et internationale, par la pertinence et le caractère novateur de ses activités de recherche. Une université enfin moderne, efficace, fortement engagée dans les grands débats de société et sur qui l'Acadie pourra plus que jamais compter pour l'accompagner dans son développement.



Raymond Thériault
Recteur et vice-chancelier

LES FONDEMENTS de la planification stratégique 2020

L'Université de Moncton, formée de ses trois constituantes situées à Edmundston, à Moncton et à Shippagan, est un pilier du développement de l'ensemble de la société francophone et acadienne du Nouveau-Brunswick. Elle demeure aujourd'hui, 50 ans après sa création, un levier privilégié de cette communauté et du Nouveau-Brunswick tout entier. Elle contribue généreusement à l'enseignement et à la formation des étudiantes et des étudiants qui la fréquentent ainsi qu'au développement et au transfert des connaissances. Véritable socle du déploiement de l'Acadie moderne, elle a atteint sa maturité en visant continuellement l'excellence et en s'adaptant aux changements de la société dans laquelle elle évolue.

Le point de départ de la planification stratégique 2020 s'appuie sur la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton. Il s'agit du prisme à travers lequel les consultations ont été menées. L'ensemble des échanges ont pris racine dans ces affirmations qui jettent les bases de l'essence même de l'Université (qui elle est) et de son action (ce qu'elle fait).

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

N°1 AU PAYS!
UNIVERSITÉS DE 1^{ER} CYCLE

RATIO PROF/ÉTUDIANT :



PLUS GRANDE

UNIVERSITÉ CANADIENNE ENTIÈREMENT DE
LANGUE FRANÇAISE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

LA MISSION : L'Université de Moncton est une institution à trois constituantes exclusivement de langue française. Elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche et sa contribution au développement de la société acadienne et universelle.

Pour ce faire,

- elle fournit à la population acadienne et à la francophonie en général des programmes de formation de la plus haute qualité;
- elle contribue, par ses activités de recherche, à l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir; et,
- elle participe au développement et à l'épanouissement de la société, grâce aux services à la collectivité offerts par les membres de la communauté universitaire.

LA VISION : L'Université de Moncton aspire à devenir la meilleure parmi les universités généralistes de taille comparable dans la Francophonie. Ses diplômées et ses diplômés joueront un rôle de chefs de file dans leur société.

LES VALEURS : L'étudiante et l'étudiant étant au centre de ses préoccupations, l'Université de Moncton, dans ses trois constituantes, souscrit aux valeurs suivantes qui guideront les décisions et les actions des membres de la communauté universitaire :

- ACCESSIBILITÉ.** Elle maintient une politique d'accès à une formation universitaire de qualité en français, tout en conservant des critères d'admission rigoureux et un programme enrichi de bourses et d'aide financière permettant de recruter des étudiantes et des étudiants en provenance du Nouveau-Brunswick, des autres provinces canadiennes ainsi que des autres pays.
- COMPÉTENCE DU PERSONNEL.** Afin de recruter et retenir un personnel hautement compétent, elle favorise un environnement stimulant pour l'enseignement, la recherche et la création.
- FORMATION DE QUALITÉ.** Elle offre aux trois cycles d'études, une formation pertinente et stimulante de qualité et au diapason d'une société mondiale en perpétuelle transformation afin que les diplômées et les diplômés puissent apporter une contri-

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020

bution à leurs communautés d'appartenance et à la société en général; à cet égard, elle maintient un programme d'accueil et d'encadrement des étudiantes et étudiants.

4. **OUVERTURE SUR LE MONDE.** Elle s'ouvre sur le monde notamment par l'accueil d'une population étudiante internationale, par des programmes de mobilité étudiante, par des programmes d'échange pour le personnel enseignant, par l'internationalisation des cursus d'études et par l'offre de programmes de formation dans les autres pays de la francophonie.
5. **EXCELLENCE EN RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET CRÉATION.** Elle soutient l'excellence en recherche, tant dans les domaines traditionnels que ceux en émergence, qui se mesure à des normes internationales et elle appuie les activités de développement et de création.
6. **ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE.** Tout en respectant les principes éthiques qui régissent le développement, elle tisse des liens avec la communauté qu'elle dessert et arrime ses actions avec celle-ci en s'insérant dans des activités économiques, communautaires et culturelles; de plus, elle facilite le transfert des connaissances et des technologies et incite le développement de partenariats dans divers secteurs d'activités.
7. **LIBERTÉ UNIVERSITAIRE.** Elle sauvegarde et protège le principe de liberté universitaire et d'autonomie intellectuelle et procure des occasions pour stimuler la pensée critique ainsi que des débats sur des questions universitaires et sociales.

SELON LE MAGAZINE MACLEAN'S,
EN SEPTEMBRE 2012

LA MOYENNE DES RÉSULTATS
SCOLAIRES DES ÉLÈVES QUI SONT
ENTRÉS EN PREMIÈRE ANNÉE
À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
ÉTAIT DE

84,4 %

8. **ÉQUITÉ.** Elle privilégie l'équité dans la conduite des affaires universitaires.
9. **IMPUTABILITÉ ET TRANSPARENCE.** Elle met en place des pratiques de gestion transparente et responsable et favorise la consultation participative dans un esprit de collégialité afin d'assurer la qualité des programmes d'enseignement et de recherche.
10. **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.** Dans son fonctionnement et dans ses activités - y compris celles qui ont trait à l'enseignement, à la recherche et au service à la collectivité - elle vise le développement durable et favorise des pratiques écologiques.

L'Université de Moncton en 2020 : un rêve qui nous appartient

La réalisation de la mission de l'Université de Moncton s'accomplit dans un environnement en constante mutation. En adoptant une planification stratégique, l'Université se dote d'une feuille de route qui guidera son développement. Il faut oser rêver et envisager l'avenir avec vigilance, mais aussi avec optimisme. Ce document représente un outil privilégié pour mobiliser les forces vives qui orienteront le développement de notre établissement d'enseignement dans les années à venir.

Le positionnement de l'Université

L'Université de Moncton est la plus grande université canadienne entièrement de langue française à l'extérieur du Québec. Dotée de trois campus, situés à Edmundston, à Moncton et à Shippagan, elle mise tant sur l'excellence de son enseignement et de sa recherche que sur sa contribution au développement de la société acadienne et universelle.

L'Université de Moncton a une vocation généraliste et cherche à rayonner au sein de la francophonie canadienne et internationale. Accueillant plus de 6 000 étudiantes et étudiants à temps complet et à temps partiel, elle offre une variété de programmes d'études dans ses neuf facultés et ses six écoles sur trois campus. L'Université compte 180 programmes d'études aux trois cycles d'études, dont 19 programmes coopératifs. Elle contribue au savoir et à l'avancement scientifique à partir de 33 chaires, centres et instituts de recherche.

Au quatrième rang des universités des Maritimes en termes de population étudiante, l'Université de Moncton possède des atouts et des forces incontestables que

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020

l'on ne retrouve pas ailleurs. Grâce à des professeurs et des professeurs compétents et dynamiques et à un personnel dévoué, elle offre un enseignement de qualité dans de nombreux domaines. Car ce sont les ressources humaines qui font les bonnes universités. Les édifices ne sont là que pour abriter un processus vieux comme le monde : celui de la transmission des savoirs. C'est dans la salle de classe et les laboratoires que l'université prend tout son sens : dans la relation de professeure ou de professeur à étudiante ou étudiant et aussi dans ce fascinant rapport de la recherche scientifique à la découverte et aux innovations. À l'Université de Moncton, le ratio de la population étudiante par professeurs et professeurs est le meilleur au Canada, ce qui se traduit par un enseignement plus personnalisé.

Fondée sur les bases solides d'une formation classique plus que séculière, l'Université de Moncton, au cours de son demi-siècle d'existence, s'est transformée pour intégrer d'autres domaines d'études et elle a démontré qu'elle était capable de rayonner et d'exceller dans tous les domaines. Elle a fait face à de multiples défis et c'est avec confiance qu'elle ose rêver pour les années à venir. Ce rêve s'incarne et s'articule dans le présent document, fruit d'une large consultation et expression d'un grand consensus.

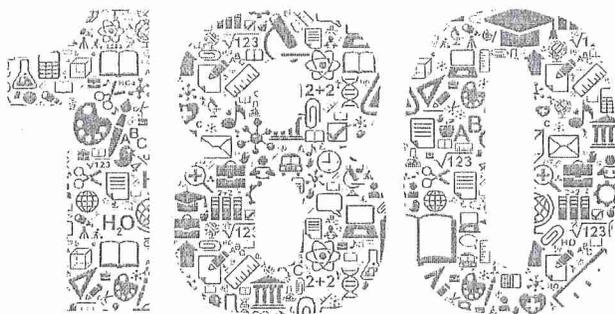
Prenant appui sur son passé d'établissement universitaire généraliste, c'est aussi dans tous les secteurs de l'activité humaine que l'Université de Moncton devra

continuer à rayonner, à briller et à avoir un effet positif sur le développement de notre société. Elle devra le faire en répondant aux plus hautes normes d'excellence, de responsabilisation et de transparence. L'Université de Moncton, ce n'est pas uniquement une passerelle pour la transmission des savoirs. C'est aussi un incubateur où se crée le savoir par les activités de recherche et de développement. C'est un espace de liberté où il est permis de rêver à une société plus instruite, plus juste, plus prospère et plus vibrante.

C'est pourquoi l'Université a retenu cinq chantiers à l'issue des consultations lancées il y a six mois sous le thème Osez rêver! afin de définir les enjeux et les paramètres du développement de l'Université au cours des cinq prochaines années. De l'engagement à la bonne gouvernance en passant par la formation, la recherche et l'internationalisation, ces thèmes se trouvent articulés et redéfinis dans un projet ambitieux et mobilisateur.

Le processus de consultation

L'ensemble de la communauté universitaire et les partenaires des trois campus étaient invités à participer à une consultation lancée en mai 2013 sous l'égide du recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton. L'exercice qui s'est terminé en novembre 2013 avait été conçu



**PROGRAMMES
D'ÉTUDES**

(19) PROGRAMMES COOP



3 MILLIONS \$
OFFERTS EN BOURSES
CHAQUE ANNÉE

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020

de sorte à donner à chaque membre de la communauté universitaire l'occasion de participer à au moins une séance de consultation.

À partir d'un document de discussion, plus de 45 séances de consultation ont été organisées sur les trois campus et 600 personnes ont participé en utilisant la technique d'animation nommée « cafés du monde ». Ce mode d'animation créatif a permis aux intervenantes et aux intervenants de partager leurs idées et leurs connaissances dans une ambiance conviviale. De plus, le site web Osez rêver!, créé pour recueillir autant d'information que possible, a aussi permis aux membres de la communauté universitaire de partager avec nous leur vision des enjeux et des défis.

Le point culminant de l'exercice de consultation a été les Journées Dialogue des 30 et 31 octobre au cours desquelles des déléguées et des délégués des trois campus et de leurs communautés ont convergé vers une dernière rencontre afin de valider et de bonifier les orientations prioritaires.

Les cinq chantiers décrits dans les pages qui suivent sont le fruit de la consultation et des nombreux échanges et discussions qui ont eu lieu depuis le printemps 2013. Ces chantiers énoncent les priorités et les objectifs stratégiques autour desquels l'Université de Moncton doit se mobiliser afin de réaliser sa mission et son plein potentiel au cours des prochaines années.

LOGEMENT
GARANTI



POUR LES ÉTUDIANTES ET
LES ÉTUDIANTS DE 1^{RE} ANNÉE

CHANTIER

Enseignement de qualité et expérience étudiante

Favoriser le développement intellectuel et personnel des étudiantes et des étudiants est au cœur de la mission de l'Université de Moncton. Il faut donc créer un environnement universitaire qui les encadre et les inspire. Une expérience étudiante de qualité favorise la réussite, la persévérance aux études et une vie étudiante riche sur les plans social et culturel.

L'Université de Moncton aspire à créer un environnement d'apprentissage exceptionnel pour ses étudiantes et ses étudiants et propice à leur réussite. Il s'agit d'un projet collectif, et chaque membre de la communauté universitaire doit y jouer un rôle. Du recrutement jusqu'à l'obtention du diplôme, le parcours universitaire doit être considéré comme formant un continuum auquel chaque membre est tenu de contribuer.

L'Université de Moncton est déterminée à offrir un enseignement de qualité et une carte de programmes d'études pertinents pour la société et le marché du travail. Or, un enseignement de qualité est axé sur la population étudiante et valorise, notamment, l'interdisciplinarité tout en restant au diapason d'une société mondiale en perpétuelle évolution. Son engagement se concrétise par plusieurs initiatives d'envergure auxquelles les professeures et les professeurs participent activement, tant au sein de diverses instances universitaires qu'auprès de leurs étudiantes et étudiants dans la salle de classe.

ORIENTATION 1.1 : L'Université de Moncton relève des défis importants de recrutement dans son bassin principal, le Nouveau-Brunswick. La diminution de la population étudiante des écoles secondaires et la concurrence accrue d'autres universités représentent des défis de taille. L'Université consolide sa stratégie de recrutement afin de demeurer la destination de choix des élèves francophones de la province. La stratégie de recrutement continue à miser sur les écoles francophones secondaires de l'Atlantique, mais aussi cible davantage la francophonie canadienne et internationale.

► Objectifs

- Appuyer le plan de recrutement auprès des écoles francophones de la région atlantique et de la francophonie canadienne.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020

- Adapter la stratégie de recrutement international en fonction d'un environnement sans cesse changeant.
- Mobiliser toute la communauté universitaire dans la démarche du recrutement.

DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES
FRANCOPHONES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK,
L'UNIVERSITÉ DE MONCTON
VISE À RECRUTER
30%
DES FINISSANTES ET DES FINISSANTS

À titre de comparaison,
la dernière étude de la CESPM¹ montre que,
au Nouveau-Brunswick, le taux d'entrée
direct à l'Université est de **29,2%** !
(francophones et anglophones confondus)

1 - COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES
(FÉVRIER 2012)

ORIENTATION 1.2 : L'Université de Moncton termine actuellement un examen de ses programmes d'études. Les établissements universitaires revoient régulièrement leurs programmes en évaluant leur qualité et leur pertinence. Demeurer à l'avant-garde dans l'offre des programmes d'études est un moyen de veiller à répondre aux besoins en matière de formation de la population étudiante. L'Université souhaite offrir des programmes qui assurent une formation intellectuelle, scientifique, professionnelle et personnelle de haute qualité et fondée sur les besoins tant de la société que de la population étudiante.

Objectifs

- Favoriser l'interdisciplinarité et la multidisciplinarité dans le développement des programmes d'études.
- Miser sur l'engagement de tous les membres de la communauté universitaire afin de créer un environnement propice à l'apprentissage axé sur l'excellence.
- Assurer une offre de programmes d'études de haute qualité permettant une formation intellectuelle, personnelle, scientifique et professionnelle.
- Poursuivre l'évaluation continue et le maintien de la qualité des programmes inspirés des meilleures pratiques dans le milieu universitaire.

ORIENTATION 1.3 : L'Université de Moncton valorise l'innovation pédagogique et l'excellence en enseignement. Elle appuie la qualité de l'enseignement en élargissant et en améliorant les services d'appui aux professeures et aux professeurs. Elle dispose d'une infrastructure moderne qui sert à l'apprentissage des étudiantes et des étudiants.

Objectifs

- Valoriser l'excellence en enseignement.
- Améliorer nos services d'appui pédagogique et de formation continue à l'intention des professeures et des professeurs afin d'assurer une pédagogie innovante et actualisée.
- Créer un environnement d'enseignement novateur par l'exploitation des technologies adaptées aux besoins de formation.

ORIENTATION 1.4 : Au cours des dernières années, l'Université de Moncton a introduit avec succès toute une gamme de nouveaux services destinés à favoriser la persévérance et la réussite étudiante. Le *Programme d'appui à la réussite des études* a été mis en place aux trois campus en 2006. Ce programme s'est avéré un réel succès et un atout certain en fournissant à chaque étudiante et étudiant l'encadrement et l'accompagnement qui lui permettent de réaliser pleinement son projet d'études comme une étape importante de la vie et de la transition vers le marché du travail.

► Objectifs

- Soutenir le développement d'une culture d'appui à la réussite des études à l'échelle universitaire.
- Accompagner les étudiantes et les étudiants dans leur transition vers d'autres études ou le marché du travail.

CHANTIER Engagement

La participation de l'Université de Moncton au développement et à l'épanouissement de la société francophone et acadienne est bien ancrée dans sa mission depuis cinquante ans. Il faut maintenir cet engagement. L'Université de Moncton a servi, et sert toujours, de tremplin au développement de l'Acadie et des communautés francophones de l'Atlantique. Son avenir y est encore étroitement lié. Ce lien recherché est une force incontournable et contribue au sentiment d'appartenance et de fierté envers l'Université qui, par ailleurs, est aussi fermement engagée à participer à la francophonie canadienne et internationale. La mondialisation est une réalité quotidienne à l'Université de Moncton, et la communauté universitaire est aujourd'hui plus que jamais liée à l'espace francophone de la planète.

Dédiée à l'avancement des connaissances et à la transmission des savoirs, l'Université doit aussi contribuer de façon significative à l'intérêt public. L'Université de Moncton est un établissement au service de l'enseignement et de la recherche qui doit aussi garder comme objectif l'amélioration générale de la société en lui fournissant des données probantes qui lui permettent de mieux comprendre son évolution et d'assurer son épanouissement.

Il faut aussi intégrer l'engagement comme valeur et objectif pédagogique dans le parcours universitaire des étudiantes et des étudiants. L'Université de Moncton souhaite leur offrir des occasions d'apprentissage expérientiel leur permettant de s'ouvrir aux enjeux de la société et de développer un esprit de responsabilité citoyenne.

ORIENTATION 2.1 : Un partenaire et une ressource de premier ordre dans l'épanouissement de la société francophone et acadienne, l'Université de Moncton saisit les occasions de développer les connaissances permettant aux organismes et aux acteurs de cette société de mieux comprendre les problématiques de tous ordres et d'identifier des pistes de solutions.



PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020

► Objectifs

- Mettre à contribution la recherche, l'enseignement, la création et le service à la collectivité afin de soutenir le développement communautaire et de favoriser une meilleure compréhension des enjeux de la société acadienne.
- Collaborer au développement et au transfert des connaissances et des données probantes à l'appui des enjeux prioritaires de la société.

ORIENTATION 2.2 : L'Université de Moncton offre aux étudiantes et aux étudiants des occasions d'apprentissage expérientiel afin de les sensibiliser à la vie communautaire et aux diverses réalités du marché du travail ainsi que de cultiver l'acquisition d'un sens de civisme au cours de leur formation. Elle enrichit la vie étudiante en créant des occasions d'épanouissement personnel, d'engagement citoyen et de découverte par l'entremise d'activités para-universitaires tout en rehaussant leur sentiment d'appartenance.

► Objectifs

- Favoriser l'engagement des étudiantes et des étudiants par l'apprentissage expérientiel et l'engagement citoyen.
- Reconnaître le leadership étudiant et bonifier la vie étudiante.

ORIENTATION 2.3 : L'expertise des chercheuses et des chercheurs des trois campus de l'Université de Moncton joue un rôle clé pour mieux informer les gouvernements, le secteur privé et la société civile des enjeux importants pour la société francophone et acadienne. L'Université contribue au développement de bonnes politiques publiques qui découlent des recherches effectuées par la communauté universitaire.

► Objectifs

- Renforcer les liens et la synergie entre l'Université de Moncton, les gouvernements, le secteur privé et le milieu communautaire en mettant à contribution l'expertise de ses chercheuses et de ses chercheurs.

- Renforcer les liens entre l'Université de Moncton et les régions où sont établis ses trois campus et mettre à contribution son expertise pour soutenir ces communautés.

ORIENTATION 2.4 : L'Université de Moncton renforce le sentiment d'appartenance et de fierté chez ses étudiantes et ses étudiants canadiens et internationaux lorsqu'elles et ils fréquentent ses campus. L'engagement des diplômées et diplômés envers leur *alma mater* est un facteur déterminant dans le rayonnement, la reconnaissance et la notoriété de l'Université. L'Université doit aussi renforcer la culture d'appartenance dans la communauté acadienne, francophone et néo-brunswickoise.

► Objectifs

- Revitaliser le sentiment d'appartenance et de fierté envers l'Université chez les étudiantes et les étudiants ainsi que dans la société francophone et acadienne.
- Renforcer l'engagement des diplômées et des diplômés acadiens, canadiens et internationaux à l'endroit de leur *alma mater*.
- Développer l'engagement philanthropique envers l'Université permettant l'appui de ses priorités stratégiques.

ORIENTATION 2.5 : Joyau des institutions en Acadie, l'Université de Moncton renouvelle et renforce sa stratégie interne et externe de communication, de promotion et de marketing en faisant la promotion de ses réalisations, de ses services et programmes ainsi que de sa mission et de ses valeurs. Elle démontre sa contribution à l'essor des connaissances et à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes tant pour établir sa pertinence que pour intensifier son rayonnement et son influence.

► Objectifs

- Renouveler et intensifier notre stratégie interne et externe de communication, de promotion et de marketing.
- Promouvoir le rôle que joue l'Université au sein de la société ainsi que la mission et les valeurs qu'elle véhicule et les communiquer efficacement.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020

CHANTIER Internationalisation

Au cours de la dernière décennie, l'Université de Moncton s'est considérablement internationalisée dans ses trois campus tant au niveau de sa population étudiante que de ses professeures et ses professeurs. La communauté universitaire appuie ce virage. Toutefois, il convient de rester au diapason de ce changement et d'investir les ressources qu'il faut pour bien accueillir et intégrer les étudiantes et les étudiants issus de partout sur la planète et pour assurer leur réussite.

Le recrutement international sur les trois campus est en plein essor. Il est donc impératif d'évaluer continuellement leur capacité d'accueil d'une population étudiante internationale en pleine progression. Certains domaines et programmes tels ceux d'administration, d'ingénierie et de sciences sociales, reçoivent la majorité des inscriptions internationales et sont devenus de véritables carrefours interculturels. Dans ce contexte de très grande diversité culturelle, il importe de bien cerner les éléments dont il faut tenir compte pour répondre aux besoins émergents de la communauté étudiante et professorale sur les plans pédagogique, social et culturel.

Or, l'Université souhaite que la stratégie d'internationalisation interpelle la salle de classe, les méthodes pédagogiques, les collaborations en recherche et le développement de projets d'échange et de mobilité, tant chez la population étudiante que chez les professeures et les professeurs. Il faut en quelque sorte insuffler l'internationalisation à l'ensemble des activités organisationnelles et pédagogiques de l'Université. Le développement du savoir n'a pas de frontières. Le plein potentiel de l'internationalisation inclut une ouverture sur

POPULATION INTERNATIONALE

GUINÉE MALI MAROC BURUNDI FASO D'HAÏTI FRANCE
BÉNIN NIGÉRIAL CÔTE D'IVOIRE TOGO REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO
VIETNAM CONGO (BRAZZAVILLE) RWANDA TAOS
REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE ÉTATS-UNIS
BURUNDI ALGERIE ALLEMAGNE BELGIQUE COMORES
REPUBLIQUE DOMINICAÏN NIGER MADAGASCAR
CAMEROUN GABON TUNISIE
MAURITANIE SYCILIENNES SUISSE TCHAD LIBAN

le monde, la capacité d'intégration à la culture d'accueil et un tremplin pour le rayonnement de l'Acadie au sein de la francophonie internationale.

ORIENTATION 3.1 : L'Université de Moncton poursuit ses efforts de recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Elle perçoit l'internationalisation comme un facteur qui contribue à enrichir son milieu d'apprentissage et elle l'appuie en s'attardant à une planification judicieuse du recrutement international. La croissance importante des dernières années est accompagnée de mesures qui permettent de bien accueillir, d'intégrer et d'encadrer la population étudiante internationale.

Objectifs

- Accroître la capacité d'intégration et d'appui à l'intention de la population étudiante internationale.
- Poursuivre la stratégie axée sur l'excellence dans le recrutement international d'étudiantes et d'étudiants en fonction de notre capacité d'accueil.
- Assurer une présence plus systématique et une visibilité à l'échelle internationale.
- Élaborer des stratégies de rétention de la population étudiante de concert avec les acteurs communautaires et les représentants gouvernementaux.

ORIENTATION 3.2 : Malgré un nombre important d'ententes bilatérales et de protocoles d'échange et de collaboration conclus entre les universités, les taux de participation étudiante et professorale dans les échanges de mobilité sont encore très peu élevés. L'Université de Moncton veillera à accroître et à intensifier les échanges et la mobilité de la population étudiante et des professeures et des professeurs. Elle veut intégrer davantage la dimension internationale dans les mandats de recherche, de coopération et de développement ainsi que dans ceux des études supérieures.

Objectifs

- Promouvoir activement les occasions d'échanges internationaux et valoriser les occasions de mobilité étudiante et professorale.
- Encourager les collaborations et le réseautage internationaux dans le cadre des activités de recherche.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020

- Coordonner les activités que mène l'Université de concert avec ses partenaires gouvernementaux et les organismes non gouvernementaux (ONG) engagés dans le développement international.

ORIENTATION 3.3 : Dans le but de favoriser l'adaptation interculturelle, l'Université de Moncton sensibilise l'ensemble de la communauté universitaire à la diversité culturelle.

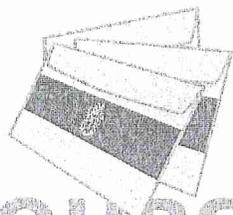
► Objectifs

- Sensibiliser la communauté universitaire à la diversité culturelle.
- Appuyer l'expérience culturelle internationale à l'Université de Moncton.

ORIENTATION 3.4 : L'Université de Moncton veille à ce que l'internationalisation se traduise également par une plus grande présence des réalités internationales dans les programmes d'études et dans l'enseignement. Elle encourage les professeures et les professeurs à intégrer la dimension internationale dans la salle de classe, tant dans les contenus de cours que dans les stratégies pédagogiques.

► Objectif

- Promouvoir l'intégration d'une dimension internationale dans les contenus de cours et appuyer les démarches à cet égard.

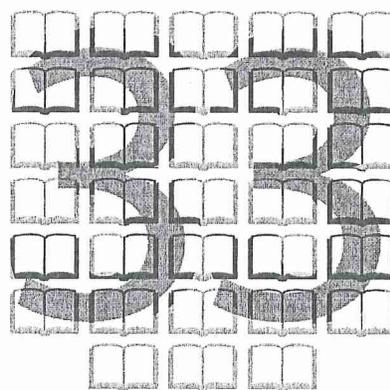


**BOURSE
DOCTORALE
AUTOMATIQUE**
POUR UN PREMIER
DOCTORAT DE RECHERCHE

CHANTIER

Recherche, développement, création et innovation (RDCI)

Le développement des études supérieures et de la recherche figure parmi les principaux objectifs de l'Université de Moncton. Elle croit fermement que la renommée d'une institution du savoir réside en bonne partie dans sa capacité d'offrir des activités stratégiques de recherche qui engendrent, entre autres, l'accroissement des connaissances, le développement, la création et l'innovation. Par ailleurs, elle reconnaît l'importance accordée à la recherche sur le plan mondial et son rôle comme moteur de développement social et économique. Bien qu'elle soit, avant tout, au service de l'avancement des savoirs, la recherche touche aussi plusieurs facettes du plan stratégique, dont l'appui à l'apprentissage et au recrutement. La création de nouvelles connaissances ainsi que le transfert et la diffusion de celles-ci permettent d'élargir les horizons de l'Université et de rehausser sa notoriété comme établissement d'enseignement supérieur.



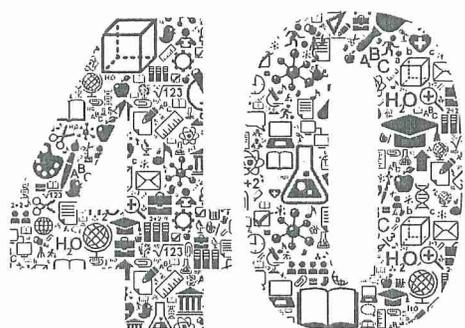
CHAIRES, CENTRES ET INSTITUTS DE RECHERCHE

Il y a une volonté d'intensifier et d'accroître la recherche, la création, le développement et l'innovation au sein de l'Université. Ce travail ne s'effectue pas en vase clos. L'Université se doit de bien se positionner afin de demeurer concurrentielle en ce qui a trait au recrutement de la population étudiante aux cycles supérieurs ainsi qu'en ce qui concerne les programmes des agences subventionnaires. Elle a mis sur pied U de M Développement Inc. et le Bureau de soutien à l'innovation afin de faci-

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020

liter la collaboration entre les chercheuses et les chercheurs et de répondre aux besoins du milieu environnant en matière de RDCI.

La RDCI constitue un axe de croissance potentielle qui sera déterminant. Il convient donc d'investir dans son infrastructure et d'intensifier l'appui qui lui est accordé. Dans la mesure du possible, il faut intégrer cette composante dans les modules de formation aux trois cycles. La capacité de ses étudiantes et de ses étudiants et de ses professeures et de ses professeurs à se démarquer dans ces domaines est un facteur déterminant dans la renommée et la notoriété d'un établissement d'enseignement universitaire. L'environnement de la recherche est devenu très complexe et ses critères de plus en plus exigeants. La concurrence est féroce et les fonds destinés aux universités sont très limités.



PROGRAMMES D'ÉTUDES DE 2^e ET 3^e CYCLES

ORIENTATION 4.1 : L'Université améliore et intensifie de façon globale sa productivité en matière de recherche et augmente le nombre de professeures et de professeurs qui reçoivent des subventions de recherche des organismes subventionnaires.

► Objectifs

- Assurer la mise en œuvre de la stratégie institutionnelle de recherche, développement et création qu'a adoptée l'Université de Moncton en mettant à profit les compétences des chercheuses et des chercheurs des trois campus.
- Renouveler et moderniser les moyens de communication interne et externe destinés à promouvoir la recherche, ses résultats et ses retombées tout en intensifiant le partage d'information à cet égard.

ORIENTATION 4.2 : L'Université de Moncton encourage ses professeures et ses professeurs et ses étudiantes et ses étudiants à présenter des projets de recherche aux grands organismes subventionnaires et les appuie dans leurs démarches.

► Objectifs

- Augmenter le taux de réussite des demandes de financement déposées auprès des organismes subventionnaires.
- Mobiliser les ressources professorales des trois campus pour favoriser les synergies en harmonisant les critères de reconnaissance des activités du secteur RDCI.

ORIENTATION 4.3 : La recherche est un moyen stratégique de promouvoir des projets multidisciplinaires, intercampus et interuniversitaires auxquels participent la population étudiante et les professeures et les professeurs.

► Objectifs

- Favoriser les synergies en appuyant entre les campus des collaborations au niveau de la recherche et en encourageant la participation des chercheuses et des chercheurs dans des équipes de recherche interuniversitaires, interdisciplinaires et transprofessionnelles.
- Poursuivre des partenariats institutionnels internes et externes, de concert avec la société civile, l'industrie, les gouvernements, le milieu associatif et les instituts de recherche, afin de faciliter la mise en place d'équipes de recherche.

**AUX CYCLES SUPÉRIEURS
RATIO PROF/ÉTUDIANT :**


1,8 POUR **1**
PROFESSEUR **ÉTUDIANT**
DE CYCLE SUPÉRIEUR

ORIENTATION 4.4 : L'Université de Moncton reconnaît la nécessité d'accorder un appui organisationnel et financier permettant de déployer davantage, dans les activités universitaires, les créneaux et les axes prioritaires de développement en recherche, notamment les études acadiennes et les milieux minoritaires, la santé et l'environnement.

► Objectifs

- Soutenir les axes de développement prioritaires en recherche.
- Favoriser les programmes, les formations et les activités susceptibles de soutenir les axes de développement prioritaires en recherche.
- Encourager le développement de nouveaux axes prioritaires en RDCI en fonction du capital humain et des compétences des chercheuses et des chercheurs des trois campus.

ORIENTATION 4.5 : Afin de sensibiliser les étudiantes et les étudiants à la RDCI, tout en respectant la spécificité des domaines, l'Université de Moncton encourage l'intégration de la RDCI à tous les cycles d'études. L'Université de Moncton recrute et développe aux études supérieures des étudiantes et des étudiants qui excellent en RDCI, constituant ainsi un bassin d'appui pour les professeures et les professeurs dans leur programme de recherche.

► Objectifs

- Valoriser la composante RDCI dans les programmes de 1^{er} cycle afin d'inculquer une culture de recherche tôt dans la formation universitaire.
- Développer des programmes de cycles supérieurs dans les domaines privilégiés afin d'appuyer les équipes de recherche.
- Augmenter le taux d'inscriptions aux études de cycles supérieurs en mettant à profit les compétences professorales des trois campus membres de la Faculté des études supérieures et de la recherche afin d'assurer une plus grande possibilité d'encadrement des étudiantes et des étudiants.

CHANTIER

Gouvernance responsable et excellence organisationnelle

La gouvernance et l'excellence organisationnelle soutiennent la mission de l'Université de Moncton. Il faut chercher à mettre en place des mécanismes de décision, de gestion et de contrôle qui favorisent une gouvernance organisationnelle responsable et transparente. L'exécution de son mandat et de sa mission en matière d'enseignement et de recherche doit s'appuyer sur des processus budgétaires et administratifs qui visent ces mêmes fins. L'Université de Moncton doit, dans ses trois campus, gérer de façon responsable et efficace les ressources mises à leur disposition. L'Université doit harmoniser les investissements et l'allocation des ressources limitées avec ses priorités stratégiques.

Il est important que l'Université revoie périodiquement ses mécanismes de gouvernance tout comme ses processus opérationnels et décisionnels. Renouveler son cadre de gouvernance et adopter les meilleures pratiques du milieu universitaire sont un gage d'une gestion ouverte et réfléchie.

La qualité et le prestige d'une université se fondent avant tout sur son capital humain capable de développer et de transmettre les savoirs. Cela dit, la réalisation de la mission d'une université doit aussi s'appuyer sur des objectifs de gouvernance rigoureuse et de gestion responsable et transparente. Cette dimension ne doit pas échapper à un exercice de planification stratégique.

ORIENTATION 5.1 : L'Université de Moncton se dote des mécanismes de gouvernance les plus aptes à assurer une consultation participative et elle veille à instaurer des processus opérationnels et décisionnels conformes à ses valeurs et accessibles à la communauté universitaire. Elle assure la flexibilité dans la gestion et les activités administratives de sorte à favoriser le développement et l'optimisation des forces et des qualités qui lui sont propres.

► Objectifs

- Améliorer la gouvernance et la reddition de compte en s'inspirant des meilleures pratiques de gouvernance en milieu universitaire.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020

- Assurer le développement de l'Université de Moncton et de son réseau en optimisant les forces et les qualités propres à ses trois campus.

ORIENTATION 5.2 : L'Université de Moncton assure la viabilité du fonctionnement et des programmes de l'institution en pratiquant une gestion responsable. Elle maintient un contrôle des dépenses et assure l'équilibre budgétaire des ressources mises à sa disposition. L'Université de Moncton doit chercher des sources de revenus capables de bonifier les objectifs stratégiques.

► Objectifs

- Dynamiser la planification budgétaire en appuyant et responsabilisant les unités administratives et académiques.
- Assurer l'amélioration continue et l'efficacité des services institutionnels.
- Identifier de nouvelles sources de revenus permettant de faire des investissements dans les chantiers prioritaires.

ORIENTATION 5.3 : L'Université de Moncton offre à la population étudiante et à ses employées et ses employés des espaces modernes aptes à appuyer l'enseignement, la RDCI et un milieu de vie sain et durable. Son infrastructure technologique et physique doit être améliorée.

► Objectif

- Élaborer un plan de développement et de maintien de l'infrastructure, tout particulièrement pour les technologies de pointe.

ORIENTATION 5.4 : L'université est un milieu de travail et aussi un milieu de vie. L'Université de Moncton veille à maintenir un milieu de travail sain, sécuritaire, dynamique et motivant qui favorise un enseignement de qualité, la recherche et l'innovation.

► Objectif

- Offrir un milieu de travail et un environnement favorisant l'épanouissement professionnel et un sentiment de mieux-être chez tous les membres de la communauté universitaire.

CONSEIL DES GOUVERNEURS

27

GOUVERNEURES ET GOUVERNEURS

SÉNAT ACADÉMIQUE

42

SÉNATRICES ET SÉNATEURS

CONCLUSION

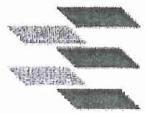
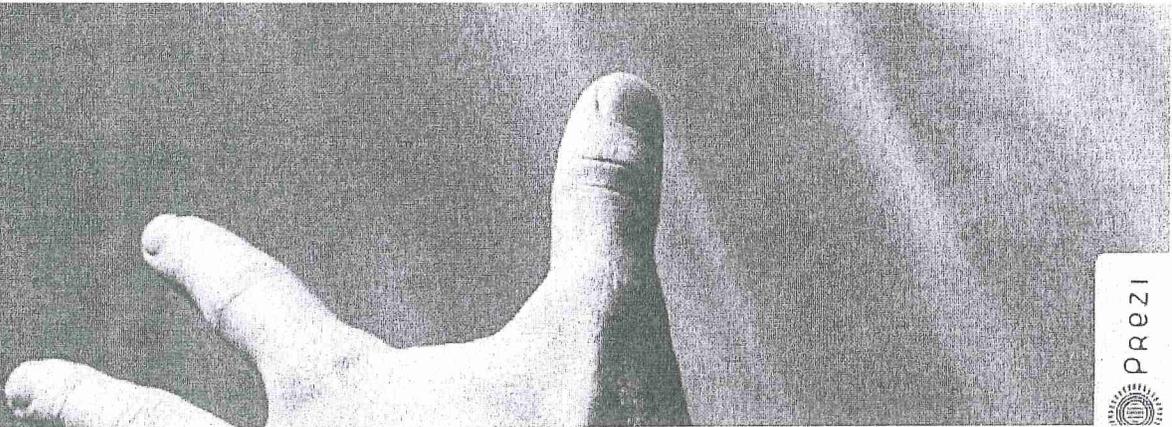
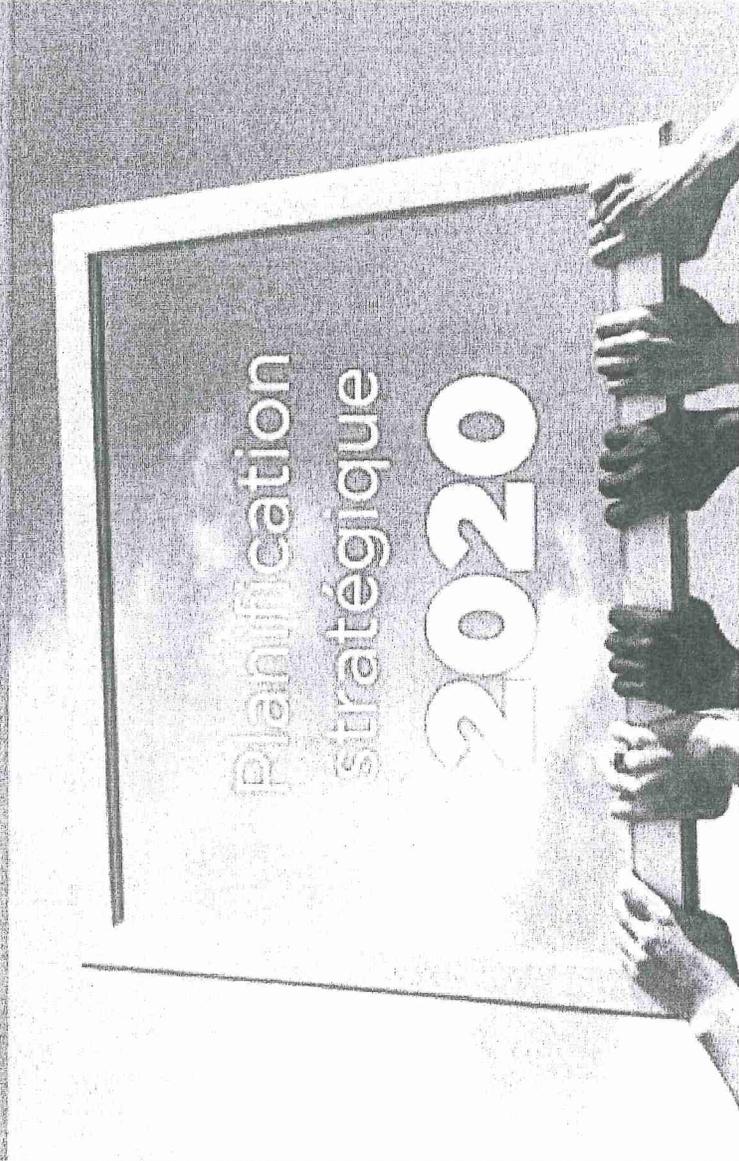
Rêver, créer, bâtir

L'Université de Moncton s'est engagée résolument dans un exercice de planification stratégique afin de traduire notre rêve collectif dans une feuille de route qui exprime nos orientations prioritaires. Les objectifs institutionnels façonnés dans le présent document indiquent la direction souhaitée en matière de développement de notre université. Cernant cinq chantiers, ce plan propose de grandes orientations ainsi que des objectifs de développement qui nous projettent dans l'avenir. Il vise à soutenir des actions et des transformations qui sont en cours à l'Université de Moncton ainsi que d'autres que nous souhaitons voir mises en chantier et réalisées d'ici 2020.

Ce plan, c'est aussi le rêve et les vœux de l'ensemble de la communauté universitaire et de ses partenaires quant aux grandes orientations et aux objectifs qui guideront notre action. Nous avons entendu des individus passionnés tant par la réussite étudiante que par la recherche et la production de connaissances. Des voix tout aussi animées ont souligné l'importance d'une vie intellectuelle vigoureuse sur les campus, ouverte à la pensée critique, à la liberté d'expression et à l'action. Partout en Acadie, on rêve d'une université plus que jamais ouverte sur la francophonie mondiale et la diversité des cultures tout en préservant son caractère unique auprès des communautés francophones et acadiennes de l'Atlantique. Ils ont été nombreux et nombreuses à nous demander de mieux communiquer notre vitalité, nos réussites et notre expertise. On rêve d'une université bien ancrée dans les trois régions qu'elle dessert, plus engagée que jamais, capable de s'adapter aux réalités d'une société en constante mutation.

À partir des grandes orientations définies dans le plan stratégique, la communauté universitaire et ses partenaires dresseront des plans d'action afin de faire progresser, voire de réaliser, les objectifs établis comme étant les plus importants. Ce plan stratégique a été élaboré avec la participation de la population étudiante, des professeures et professeurs, des chercheurs et des chercheurs, du personnel de soutien et du personnel administratif. Tous celles et ceux qui œuvrent de près ou de loin au développement de l'Université de Moncton ont été appelés à s'engager. Le contenu final du plan a été grandement enrichi par ce processus de consultation et il est d'autant plus pertinent du fait de cette participation. Nous comptons maintenant sur cette même mobilisation et ce soutien enthousiaste pour assurer sa mise en œuvre et son succès. Continuer à bâtir l'Université de Moncton et à développer ses trois campus, c'est un rêve qui nous appartient à toutes et à tous.

Un rêve qui nous appartient



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Novembre 2013

Planification stratégique

- Le Conseil des gouverneurs a adopté le 13 avril 2013 un processus de consultation qui mène à la présentation, aujourd'hui, d'une planification stratégique pour l'Université de Moncton.
- La dernière planification stratégique a été soumise au Conseil des gouverneurs en novembre 2001.
- La planification stratégique est un exercice de réflexion et d'orientation essentiel permettant aux organisations de définir les enjeux et les objectifs prioritaires.
- C'est donner vie à sa mission. C'est une vue d'ensemble, un panorama.
- Fondements de notre exercice : Mission + Vision + Valeurs.

Consultations

- L'ensemble de la communauté universitaire et les partenaires des trois campus étaient invités à participer aux consultations lancées en mai 2013 sous l'égide du recteur et vice-chancelier.
- Chaque membre de la communauté universitaire avait l'occasion de participer à au moins une séance de consultation.
- Plus de 45 séances avec la participation d'au-delà de 600 participantes et participants.
- Journées Dialogue du 30 et 31 octobre dernier avec des déléguées et des délégués des trois campus et de leurs communautés.

Nous avons identifié:

- 5 chantiers
- 22 orientations
- 52 objectifs

5 Chantiers

- Chantier Enseignement de qualité et expérience étudiante
- Chantier Engagement
- Chantier Internationalisation
- Chantier Recherche, développement, création et innovation (RDCl)
- Chantier Gouvernance responsable et excellence organisationnelle

Mise en oeuvre

"le comment"

- Les unités administratives et académiques dresseront des plans d'action afin de faire progresser et de réaliser les objectifs établis.
- Établir : moyens, résultats à atteindre, indicateurs, échéanciers.
- Tableaux de bord, évaluations.

UdeM Développement Inc.**Nomination d'un membre****Contexte :**

À sa réunion du 9 juin 2007, le Conseil des gouverneurs a accepté le concept de mettre sur pied un campus de recherche et développement au Campus de Moncton. La vision de ce projet repose sur une stratégie à long terme qui tient compte des questions d'utilisation des terrains et de la croissance potentielle à long terme de l'Université de Moncton et des communautés avoisinantes. À moyen terme, l'approche consiste à attirer une ou deux grandes entreprises à venir installer leurs activités de recherche et développement au sein du campus de recherche.

Au cours des années 2008 et 2009, les procédures d'enregistrement de la corporation UdeM Développement Inc. ont été complétées. Les travaux au niveau de l'urbanisme, des plans de circulation et des analyses de l'implantation des services municipaux ont été complétés.

Le Conseil d'administration s'est réuni une première fois le 16 novembre 2010. Les membres étaient les suivants : Lise Bastarache, Normand Caissie, Louis Comeau, Nassir El-Jabi, Yvon Fontaine, James Irving et Jacques Lamarre. En 2011, Richard Saillant, ancien vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, a été nommé au sein du conseil. En juin 2012, Yvon Fontaine a donné sa démission. En décembre 2012, Louis Comeau a donné sa démission.

Le Conseil d'administration souhaite que monsieur Edgar Robichaud, nouveau vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, soit nommé membre du conseil d'administration de UdeM Développement Inc.

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Edgar Robichaud** à titre d'administrateur, membre du conseil d'administration de UdeM Développement Inc. »*

COMITÉS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS : NOMINATIONS

N1

DOCUMENT N
CGV-131130

Préparé par le Secrétariat général

Novembre 2013

COMITÉ EXÉCUTIF

NATURE : Comité permanent du Conseil des gouverneurs. Cf. Article 18 *Statuts et règlements*.

- MANDAT :**
- Exécuter les directives du Conseil des gouverneurs, dont il est le mandataire;
 - disposer des affaires courantes qui lui échoient entre les réunions du Conseil des gouverneurs;
 - assumer la responsabilité immédiate de l'administration de l'Université et en surveiller les opérations financières;
 - animer le travail des comités constitués par le Conseil des gouverneurs;
 - recommander au Conseil des gouverneurs les promotions et les permanences d'emploi des professeurs, des professeuses et des bibliothécaires;
 - recommander au Conseil des gouverneurs le choix des récipiendaires de la médaille d'honneur de même que du titre d'administrateur ou d'administratrice émérite;
 - conseiller le recteur ou la rectrice et vice-chancelier et les cadres supérieurs dans l'exercice de leurs fonctions.

NOMBRE : 5 membres.

QUORUM : 3 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans.

COMPOSITION

	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
Landry, Hermel	Membre externe ¹ du Conseil, élu par le Conseil	2013 09 - 2016 09
Lanteigne, Raymond, président	Président du CGV	D'office
Théberge, Raymond	Recteur et vice-chancelier	D'office
A nommer	Membre externe ¹ du Conseil, élu par le Conseil	
A nommer	Membre externe ¹ du Conseil, élu par le Conseil	

Invités et invitées (voix consultative)

Boucher, Neil	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	D'office
Castonguay, Lynne	Secrétaire générale	D'office
Couturier, Jacques Paul	Vice-recteur (Campus d'Edmundston)	D'office
Lord, Marie-Linda	Vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales	D'office
Robichaud, Edgar	Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	D'office
Roy Vienneau, Jocelyne	Vice-rectrice (Campus de Shippagan)	D'office
A nommer	Représentante étudiante, membre du Conseil	2012 04 - 2013 03

¹ Qui n'est ni employée ou employé, ni étudiante ou étudiant de l'Université

COMITÉ D'APPEL POUR CAUSE DISCIPLINAIRE MAJEURE

NATURE : Comité permanent du Conseil des gouverneurs. Cf. Article 95 Statuts et règlements.

MANDAT : • Entend et tranche en appel tout grief déposé par un étudiant ou une étudiante à la suite de son exclusion, de sa suspension ou de sa non-réadmission en raison d'une infraction à un règlement disciplinaire faisant partie des règlements généraux de l'Université, à un arrêté municipal ou à une loi provinciale ou fédérale.

REMARQUES : • Tout membre se trouvant en conflit d'intérêt, pour quelque raison que ce soit, doit se désister.
• Les décisions du Comité sont sans appel.

NOMBRE : 5 membres.

QUORUM : 4 membres.

DURÉE DU MANDAT : Indéterminée. Le mandat prend fin dès qu'il y a perte de qualité.

COMPOSITION

QUALITÉ

PÉRIODE D'EXERCICE

Arsenault, Georges Membre du CGV¹, élu par le CGV

Indéterminée
D'office

Lanteigne, Raymond, président Président du CGV

Indéterminée

A nommer Membre du CGV¹, élu par le CGV

Indéterminée

A nommer Membre du CGV¹, élue par le CGV

Indéterminée

A nommer Membre du CGV¹, élu par le CGV

Indéterminée

¹ Membre du Conseil des gouverneurs (excluant les employés, les employées, les étudiants et les étudiantes de l'Université).

COMITÉ DE FINANCE

NATURE : Comité permanent du Conseil des gouverneurs. Cf. Article 22 *Statuts et règlements*.

MANDAT :

- Étudier et analyser les prévisions budgétaires, proposer à la direction les correctifs et en recommander l'approbation au Conseil des gouverneurs;
- établir les paramètres pour les comités de négociation des conventions collectives;
- étudier et analyser les diverses conventions collectives négociées pour recommandation au Conseil des gouverneurs;
- établir et approuver les conditions d'emploi, les échelles de salaires et les niveaux d'augmentation des salaires du personnel non syndiqué;
- entériner les engagements majeurs pour l'achat de biens et de services, dans les limites des budgets approuvés par le Conseil des gouverneurs.

NOMBRE : 5 membres.

QUORUM : 3 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans.

COMPOSITION

QUALITÉ

PÉRIODE D'EXERCICE

Lanteigne, Raymond	Président du CGV	D'office
Robichaud, Stéphane	Membre externe ¹ du CGV, élu par le CGV	2013 09 - 2016 09
Théberge, Raymond	Recteur et vice-chancelier	D'office
A nommer	Membre externe ¹ du CGV, élu par le CGV	
A nommer	Membre du CEX, élu par le CEX	

Invités (voix consultative)

Castonguay, Lynne, secrétaire	Secrétaire générale	D'office
Couturier, Jacques Paul	Vice-recteur, Campus d'Edmundston	D'office
Robichaud, Edgar	Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	D'office
Roy Vienneau, Jocelyne	Vice-rectrice, Campus de Shippagan	D'office

¹ Qui n'est ni employée ou employé, ni étudiante ou étudiant de l'Université.

COMITÉ DE PLACEMENT

NATURE : Comité permanent du Conseil des gouverneurs. Cf. Article 24 Statuts et règlements.

MANDAT : A) Placements autres que ceux des Régimes de pension :

- étudier et proposer au Conseil une politique générale de placement pour les divers fonds;
- recommander, s'il le juge opportun, des conseillers ou des conseillères en placement;
- proposer, s'il le juge opportun, une ou des corporations pour la garde des valeurs;
- recevoir les rapports et approuver la distribution des placements dans le cadre de la politique générale adoptée par le Conseil;
- faire rapport au Conseil.

B) Régimes de pension :

- étudie les recommandations faites au Conseil par les comités de retraite;
- étudie les rapports touchant les régimes de pension;
- faire rapport au Conseil des résultats de ses consultations et de ses analyses effectuées par le Comité.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 5 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans, renouvelable.

COMPOSITION

PÉRIODE D'EXERCICE

Goguen, Daniel	Expert non employé par l'Université, élu par le CGV	2012 09 - 2015 09
Landry, Gregoire	Expert non employé par l'Université, élu par le CGV	2012 09 - 2015 09
Lanteigne, Raymond	Président du Conseil des gouverneurs	D'office
Lepage, Gilles , président ¹	Expert non employé par l'Université, élu par le CGV	2011 09 - 2014 09
Théberge, Raymond	Recteur et vice-chancelier	D'office

A nommer Membre du Conseil, élu par le CGV

A nommer Membre du Conseil, élu par le CGV

¹ Le Conseil des gouverneurs nomme la présidente ou le président du Comité

COMITÉ DE PLACEMENT (suite)

COMPOSITION (suite)

QUALITÉ

PÉRIODE D'EXERCICE

Invités (voix consultative)

Castonguay, Lynne, secrétaire

Secrétaire générale

D'office

Robichaud, Edgar

Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

D'office

UNIVERSITÉ DE MONCTON
PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET
ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015

La direction de l'Université de Moncton, dans la préparation des budgets de fonctionnement des trois (3) campus pour l'année financière 2014-2015, doit respecter l'objectif d'équilibre budgétaire dans ses opérations régulières afin d'assurer la pérennité financière de l'Université. L'élaboration du budget doit également respecter, entre autres, les paramètres suivants :

1. Prioriser l'investissement dans les services à la population étudiante et dans l'enseignement et la recherche.
2. Prioriser l'accès aux études universitaires en gardant au minimum l'augmentation des droits de scolarité.
3. Bonifier le programme de bourses d'aide financière en tenant compte de toute augmentation des droits de scolarité.
4. Assurer l'investissement dans des domaines stratégiques pour le développement de l'Université à partir d'une rationalisation et d'une priorisation des activités courantes.

UNIVERSITÉ DE MONCTON
TARIFICATION DES LOGEMENTS UNIVERSITAIRES
POUR L'ANNÉE 2014-2015

Tableau sommaire des budgets des parcs résidentiels

Campus	2012-2013 (\$)				2013-2014 (\$)		Projections	
	Budget		Réel		Budget		2014-2015 (\$)	
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses
Edmundston	354 720	357 282	373 560	338 944	357 729	367 441	369 258	369 686
Moncton	2 701 200	2 447 546	2 960 524	2 401 764	2 841 600	2 468 848	2 778 489	2 505 232
Shippagan	329 292	316 592	247 575	280 423	308 827	304 546	304 313	304 313

Tableau sommaire des augmentations en % et des tarifs par année académique

Campus	2012-2013		2013-2014		2014-2015 (proposition)	
	Augmentation	Tarification (\$)	Augmentation Diminution (-)	Tarification (\$)	Augmentation	Tarification (\$)
Edmundston	1% à 5%	2 900 - 3 580	1% à 5%	3 050 - 3 620	1,4% à 1,6%	3 100 - 3 670
Moncton	0% à 4%	2 313 - 5 595	0% à 3%	2 382 - 5 763	0% à 2%	2 382 - 5 878
Shippagan	0% à 2,5%	2 241 - 3 610	-15% à 1,5%	2 275 - 3 664	2%	2 321 - 3 737

(Voir Annexe A)

UNIVERSITÉ DE MONCTON
TARIFICATION DES LOGEMENTS UNIVERSITAIRES
2014-2015 et 2013-2014

<u>LOGEMENT</u> (Session automne-hiver)	<u>2014-2015</u>	<u>2013-2014</u>	<u>Augmentation</u>	
	\$	\$	\$	%
<u>Campus de Moncton</u>				
A - Résidence Lafrance (studio)	4 918	4 918	0	0,0
B - Résidence Pierre-A.-Landry (studio)	5 363	5 258	105	2,0
C - Résidence Lefebvre				
Type 1	3 719	3 646	73	2,0
Type 2	4 136	4 055	81	2,0
Studio - 3 chambres	3 978	3 978	0	0,0
Studio - 2 chambres	4 820	4 725	95	2,0
D - Résidence Médard-Collette	4 820	4 725	95	2,0
E - Résidences hors campus - taux par personne (McLaughlin et Morton)				
Groupe de 3 (2 chambres)	2 382	2 382	0	0,0
Groupe de 2 (2 chambres)	3 547	3 547	0	0,0
Groupe de 2 (1 chambre)	2 947	2 889	58	2,0
Groupe de 1 (1 chambre)	5 878	5 763	115	2,0
<u>Campus d'Edmundston</u>				
Chambre simple	3 100	3 050	50	1,6
Nouvelle chambre simple	3 150	3 100	50	1,6
Studio	3 540	3 490	50	1,4
Nouveau studio	3 670	3 620	50	1,4
<u>Campus de Shippagan</u>				
Immeuble résidentiel - Groupe de 3	2 321	2 275	46	2,0
Immeuble résidentiel - Groupe de 2	3 483	3 415	68	2,0
Résidence Raymond-Chiasson	3 737	3 664	73	2,0
Résidence étudiante - 122, 8e Rue	3 083	3 023	60	2,0

**Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions,
d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du
Sénat académique et du Conseil des gouverneurs**

TABLE DES MATIÈRES

Tiré à part du Condensé du Sénat académique SAC-131101.....	2
Rapport du Comité <i>ad hoc</i> du Sénat académique	3
Mission, vision et valeurs	7
Énoncé de principes de l'ACPPU sur la transparence dans les institutions postsecondaires.....	9
Tiré à part du Sénat académique SAC-131101	12

Tiré à part du
Condensé du Sénat académique
SAC-131101

7.3 **(8.3) Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs**

Attendu que les sénatrices et les sénateurs ont la même obligation fiduciaire que les gouverneures et les gouverneurs, que cette obligation exige qu'elles et ils veillent également au bien supérieur de l'Université de Moncton, ce qui implique, au premier chef, l'exigence de normes procédurales et de transparence exemplaires et irréprochables :

R : 08-SAC-131101

Étienne Dako, appuyé par Marie-Noëlle Ryan, propose :

« Que le Sénat académique invite le Conseil des gouverneurs à considérer avec la plus grande attention le rapport du Comité ad hoc du Sénat académique concernant l'uniformisation des modes d'enregistrement et de rédaction des procès-verbaux des réunions du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs ;

Que, à l'instar du Sénat académique, toutes les réunions du Conseil des gouverneurs soient enregistrées, sauf les huis clos, et que les procès-verbaux reflètent de la manière la plus extensive possible les discussions à cette instance.

Que les enregistrements sonores numérisés des réunions soient conservés aux archives de manière indéfinie. »

Vote sur R08

Pour 28

Contre 4

ADOPTÉE

**Rapport du Comité *ad hoc* du Sénat académique sur l'uniformisation des modes,
d'enregistrement, de rédaction et d'archivage des procès-verbaux
1^{er} novembre 2013**

Composition du Comité

Marthe Brideau (Bibliothécaire en chef)

Étienne Dako (École des Sciences des aliments, de Nutrition et d'Études familiales)

Marie-Noëlle Ryan (Département de philosophie)

Mandat

Le mandat de ce Comité *ad hoc* a été arrêté lors de la réunion du Sénat académique du 4 mai 2012. Il consistait à examiner la situation suivante : alors que toutes les séances au Sénat Académique sont enregistrées (enregistrements sonores numérisés), et que les procès-verbaux sont rédigés afin de rendre compte de manière extensive des discussions qui mènent aux prises de décision, les séances du Conseil des gouverneurs ne sont pas enregistrées (aucune trace matérielle des discussions), et les procès-verbaux sont extrêmement succincts. Ce qui entraîne un manque d'uniformité procédurale et de transparence dans le fonctionnement de l'Université de Moncton.

Dépôt du rapport

1^{er} novembre 2013

Structure de l'institution

L'administration de l'Université de Moncton est de type « bicaméral » : elle est composée de deux instances égales en importance et en autorité, assignées à deux champs de compétences distincts : l'une est consacrée aux affaires académiques, à savoir le Sénat académique (SA), l'autre aux affaires administratives, à savoir le Conseil des gouverneurs (CG).

Ces deux instances président au destin de l'Université de Moncton, qui est une institution financée par des fonds publics et les frais de scolarité des étudiantes et étudiants. C'est pourquoi toutes les décisions qui président à la destinée de notre institution doivent être transparentes, et que l'on doit pouvoir avoir accès aux argumentaires qui mènent à ces décisions. Il va de soi que le caractère confidentiel de certaines discussions (qui portent soit sur des renseignements personnels, soit des négociations en cours) doit être respecté, tant que les décisions n'ont pas été arrêtées.

Situation actuelle

En l'état actuel des choses, et bien qu'elles soient d'égale importance tant au plan institutionnel que statutaire, les deux plus hautes instances de l'Université de Moncton ont des modes de fonctionnement hétérogènes, notamment au plan du mode de rédaction et d'archivage des discussions qui mènent aux prises de décision à ces deux instances. En effet, alors que toutes les séances au SA sont enregistrées (enregistrements sonores

numérisés et sont conservés), et que les procès-verbaux sont rédigés de manière extensive, les séances du CG ne sont pas enregistrées (aucune trace matérielle des discussions), et les procès-verbaux sont extrêmement succincts. Nous n'avons donc que très peu d'information concernant la teneur des discussions au CG.

Cette situation comporte plusieurs désavantages pour notre institution, au premier chef celui d'une incohérence procédurale au niveau institutionnel, mais surtout, du manque de transparence des décisions prises au CG et, conséquemment, de l'absence d'imputabilité de celles et ceux qui prennent les décisions qui président au fonctionnement interne (budget, administration, etc.) de l'Université de Moncton, et, incidemment, à son avenir.

En outre, au plan historique, l'absence d'accès aux argumentaires nuit à la reconstitution de l'histoire de l'Université de Moncton, que permettraient des archives plus complètes.

Principes de base

Toute institution doit favoriser l'uniformisation de ses pratiques, pour des raisons évidentes de cohérence, d'intégrité, de transparence, et d'efficacité.

La réputation d'une institution publique d'enseignement est son capital le plus précieux. C'est elle qui permet l'attraction des étudiants et de bons professeurs, mais aussi leur rétention. La bonne gouvernance et la transparence contribuent tout autant à la réputation de ces institutions que la qualité de leurs programmes académiques.

Principes généraux

1. La mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton - cf. Annexe I

Selon l'article 9 de « La Mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton », cette dernière doit veiller à « l'imputabilité » et à la « transparence » : « Elle met en place des pratiques de gestion transparente et responsable et favorise la consultation participative dans un esprit de collégialité afin d'assurer la qualité des programmes d'enseignement et de recherche ».

En outre, l'Université de Moncton aspire à l'excellence. En effet, selon sa « Vision », elle « aspire à devenir la meilleure parmi les universités généralistes de taille comparable dans la Francophonie ».

2. Énoncé de principes de l'Association Canadienne des Professeures et Professeurs d'Université (ACPPU) – cf. Annexe II

1. « Les universités et les collèges qui reçoivent des fonds publics des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral sous forme de subventions directes, de prêts aux étudiants, de programmes de bourses ou autres paiements de transfert directs ou indirects doivent les utiliser de manière responsable. Les universités et les collèges doivent rendre compte de l'administration de ces fonds publics. L'obligation de rendre compte exige la transparence. Les universités et les collèges doivent s'ouvrir à l'examen public, ouvrir

leurs livres, dévoiler leur direction, leurs politiques et leur administration, rendre publics leurs débats et faire preuve de transparence dans leurs décisions. La transparence doit être la méthode normale de fonctionnement des universités et des collèges. »

2. « La structure décisionnelle et les activités financières des universités et des collèges ainsi que leur conseil d'administration, leurs organes et leurs comités constitutifs devraient être publics et transparents. Les réunions de ces groupes ne peuvent se tenir temporairement à huis clos que pour le traitement de questions relatives au personnel ou à des étudiants ou pour la négociation de contrats. Il incombe aux membres du corps universitaire participant aux réunions à huis clos ou à une portion à huis clos de ces réunions de respecter la confidentialité des délibérations. Les résultats des délibérations confidentielles devraient généralement être divulgués le plus tôt possible lors d'une séance publique. »

5. « Le principe de la transparence doit aussi s'appliquer à toutes les ententes contractuelles ou commerciales que concluent l'université ou le collège. Si la conclusion d'une entente contractuelle risque de soulever des problèmes éthiques ou la controverse, il faudrait alors divulguer les détails du projet d'entente avant de les finaliser. »

Comparaison avec les autres universités canadiennes.

Nous avons examiné la situation dans plus d'une vingtaine d'universités en Atlantique, au Québec et en Ontario (tant francophones qu'anglophones, tant de petite que de grande taille). Force a été de constater qu'il existe une grande variété de pratiques. Cette variété nous empêche donc de déduire une norme de mode de fonctionnement procédural. Cela dit, nous devons nous inspirer des meilleures pratiques, puisque nous visons l'excellence (cf. notre « Vision »), ainsi que la transparence et l'imputabilité (cf. nos « Valeurs »). Ces valeurs sont par ailleurs compatibles avec les recommandations de l'ACPPU évoquées ci-haut, association qui représente la norme canadienne en matière d'affaires universitaires. Nous nous sommes donc inspirés de l'exemple des universités qui nous paraissaient avoir les meilleures pratiques en la matière, notamment l'Université d'Ottawa (cf. Annexe III).

Recommandations

Puisque nous devons uniformiser les modes de fonctionnement procédural de nos instances pour toutes les raisons évoquées plus haut, nous proposons de choisir entre les deux options suivantes :

- 1) Soit nous faisons des enregistrements de toutes les séances du SA et du CG, et produisons des procès-verbaux succincts, avec conservation indéfinie des enregistrements sonores numérisés.
- 2) Soit nous faisons des enregistrements de toutes les séances du SA et du CG, et produisons des procès-verbaux extensifs, avec conservation des

enregistrements sonores numérisés pour une période minimale de 5 ans.

Les réserves habituelles concernant la confidentialité des renseignements personnels et des discussions concernant des négociations en cours s'appliquant quelle que soit l'option choisie.

Pièces jointes : Annexe I, Annexe II, Annexe III

Annexe I – Cf. <http://www.umoncton.ca/enbref/node/3>

Mission, vision et valeurs

Mission

L'Université de Moncton est une institution à trois constituantes exclusivement de langue française. Elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche et sa contribution au développement de la société acadienne et universelle.

Pour ce faire,

- a. elle fournit à la population acadienne et à la francophonie en général des programmes de formation de la plus haute qualité;
- b. elle contribue, par ses activités de recherche, à l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir; et,
- c. elle participe au développement et à l'épanouissement de la société, grâce aux services à la collectivité offerts par les membres de la communauté universitaire.

Vision

L'Université de Moncton aspire à devenir la meilleure parmi les universités généralistes de taille comparable dans la Francophonie. Ses diplômées et diplômés joueront un rôle de chefs de file dans leur société.

Valeurs

L'étudiante et l'étudiant étant au centre de ses préoccupations, l'Université de Moncton, dans ses trois constituantes, souscrit aux valeurs suivantes qui guideront les décisions et les actions des membres de la communauté universitaire :

1. **Accessibilité.** Elle maintient une politique d'accès à une formation universitaire de qualité en français, tout en conservant des critères d'admission rigoureux et un programme enrichi de bourses et d'aide financière permettant de recruter des étudiantes et étudiants en provenance du Nouveau-Brunswick, des autres provinces canadiennes ainsi que des autres pays.
2. **Compétence du personnel.** Afin de recruter et retenir un personnel hautement compétent, elle favorise un environnement stimulant pour l'enseignement, la recherche et la création.
3. **Formation de qualité.** Elle offre aux trois cycles d'études, une formation pertinente et stimulante de qualité et au diapason d'une société mondiale en perpétuelle transformation afin que les diplômées et diplômés puissent apporter une contribution à leurs communautés d'appartenance et à la société en général; à cet égard, elle maintient un programme d'accueil et d'encadrement des étudiantes et étudiants.
4. **Ouverture sur le monde.** Elle s'ouvre sur le monde notamment par l'accueil d'une population étudiante internationale, par des programmes de mobilité étudiante, par des programmes

d'échange pour le personnel enseignant, par l'internationalisation des cursus d'études et par l'offre de programmes de formation dans les autres pays de la francophonie.

5. **Excellence en recherche, développement et création.** Elle soutient l'excellence en recherche, tant dans les domaines traditionnels que ceux en émergence, qui se mesure à des normes internationales et elle appuie les activités de développement et de création.
6. **Engagement communautaire.** Tout en respectant les principes éthiques qui régissent le développement, elle tisse des liens avec la communauté qu'elle dessert et arrime ses actions avec celle-ci en s'insérant dans des activités économiques, communautaires et culturelles; de plus, elle facilite le transfert des connaissances et des technologies et incite le développement de partenariats dans divers secteurs d'activités.
7. **Liberté universitaire.** Elle sauvegarde et protège le principe de liberté universitaire et d'autonomie intellectuelle et procure des occasions pour stimuler la pensée critique ainsi que des débats sur des questions universitaires et sociales.
8. **Équité.** Elle privilégie l'équité dans la conduite des affaires universitaires.
9. **Imputabilité et transparence.** Elle met en place des pratiques de gestion transparente et responsable et favorise la consultation participative dans un esprit de collégialité afin d'assurer la qualité des programmes d'enseignement et de recherche.
10. **Respect de l'environnement.** Dans son fonctionnement et dans ses activités - y compris celles qui ont trait à l'enseignement, à la recherche et au service à la collectivité - elle vise le développement durable et favorise des pratiques écologiques.

Note : L'énoncé de mission révisé a été adopté au Conseil des gouverneurs le 26 avril 2003 alors que la vision et les valeurs ont été adoptées le 19 juin 2004.

ANNEXE II – Politiques de l'ACPPU

cf. <http://archive.caut.ca/pages.asp?page=281&lang=2>

Énoncé de principes de l'ACPPU sur la transparence dans les institutions postsecondaires

1

Les universités et les collèges qui reçoivent des fonds publics des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral sous forme de subventions directes, de prêts aux étudiants, de programmes de bourses ou autres paiements de transfert directs ou indirects doivent les utiliser de manière responsable. Les universités et les collèges doivent rendre compte de l'administration de ces fonds publics. L'obligation de rendre compte exige la transparence. Les universités et les collèges doivent s'ouvrir à l'examen public, ouvrir leurs livres, dévoiler leur direction, leurs politiques et leur administration, rendre publics leurs débats et faire preuve de transparence dans leurs décisions. La transparence doit être la méthode normale de fonctionnement des universités et des collèges.

2

La structure décisionnelle et les activités financières des universités et des collèges ainsi que leur conseil d'administration, leurs organes et leurs comités constitutifs devraient être publics et transparents. Les réunions de ces groupes ne peuvent se tenir temporairement à huis clos que pour le traitement de questions relatives au personnel ou à des étudiants ou pour la négociation de contrats. Il incombe aux membres du corps universitaire participant aux réunions à huis clos ou à une portion à huis clos de ces réunions de respecter la confidentialité des délibérations. Les résultats des délibérations confidentielles devraient généralement être divulgués le plus tôt possible lors d'une séance publique.

3

La transparence est un principe fondamental de la recherche effectuée dans les universités et les collèges. Ce principe exclut les relations contractuelles avec des sociétés et des partenariats de recherche qui tentent ainsi d'imposer le secret à la recherche qu'ils subventionnent sauf si les contrats exigent une période d'attente limitée (au plus 60 jours) avant la publication des résultats afin d'obtenir la protection conférée par un brevet. Les résultats de la recherche doivent être divulgués et publiés aussi rapidement que possible. Un comité indépendant, notamment le comité d'éthique de la recherche de l'université ou du collège, devrait examiner tous les contrats de recherche pour assurer la transparence.

4

Malgré l'article 3, tous les contrats, protocoles et ententes avec les chercheurs pour la recherche ou les essais cliniques subventionnés devraient prévoir expressément que le bailleur de fonds, ou n'importe qui d'autre, ne peut empêcher les chercheurs d'informer les participants à la recherche, les cochercheurs, les comités d'éthique de la recherche, les

organismes de réglementation et le milieu scientifique des risques identifiés pendant ou après l'étude ou les essais cliniques.

5

Le principe de la transparence doit aussi s'appliquer à toutes les ententes contractuelles ou commerciales que concluent l'université ou le collège. Si la conclusion d'une entente contractuelle risque de soulever des problèmes éthiques ou la controverse, il faudrait alors divulguer les détails du projet d'entente avant de les finaliser.

6

Les membres du corps universitaire, du personnel de soutien et de la population étudiante élus à des organes de décision sont censés faire rapport à leurs commettants et ne devraient pas en être empêchés à cause de règles sur le respect de la confidentialité que ceux-ci peuvent adopter.

7

Le principe de la transparence pour l'obligation de rendre compte s'applique également aux ministères gouvernementaux responsables du financement direct ou indirect de l'enseignement postsecondaire. Ces ministères doivent également fonctionner conformément à une politique de la transparence. En d'autres termes, ces ministères devraient davantage faire preuve de transparence que la norme minimale requise par la loi sur la liberté d'expression. Les associations de personnel académique devraient également demander à l'assemblée législative provinciale d'élaborer des politiques sur la transparence pour tous les ministères du gouvernement.

8

La loi sur la protection des renseignements personnels s'applique en tout ou en partie aux établissements d'enseignement postsecondaire. Les gouvernements et les universités ne devraient pas se servir de la législation sur la liberté d'information ou sur la protection des renseignements personnels pour camoufler les politiques du gouvernement et des universités derrière le secret. Lorsque ce genre de législation empêche l'application du principe fondamental de la transparence, les associations de personnel devraient présenter une demande à l'assemblée législative pour qu'elle la modifie en supprimant cette restriction.

9

Les renseignements contenus dans les dossiers personnels devraient être confidentiels et le demeurer. Ces renseignements confidentiels seront divulgués en cas de nécessité absolue. En d'autres termes, ces renseignements seront mis à la disposition de toutes les personnes ou de tous les comités devant formuler des recommandations ou prendre des décisions relatives au personnel. Ils seront en retour tenus de respecter la confidentialité des renseignements sur les personnes en cause. La communication de tous les renseignements confidentiels peut être exigée si les recommandations ou les décisions font l'objet d'un désaccord et sont par la suite soumises à la procédure de règlement de griefs ou à l'arbitrage ou à un autre processus de règlement des différends.

Approuvé par le Conseil de l'ACPPU, novembre 2002; modifications de forme -février 2008.

ANNEXE III

Cf. <http://www.uottawa.ca/gouvernance/documents/politique-enregistrement-bureau-des-gouverneurs.pdf>

Politique sur l'enregistrement sonore et visuel, la diffusion et la prise de photographies pendant les réunions du Bureau des gouverneurs

Préambule :

Le public est généralement invité aux réunions du Bureau des gouverneurs qui se tiennent dans les locaux de l'Université;

L'Université d'Ottawa vise à oeuvrer en respectant les normes les plus élevées de transparence et de bonne gouvernance.

Les membres du Bureau des gouverneurs ont droit à un climat serein pour leurs discussions qui se doivent d'être vigoureuses et libres d'influence;

Les membres du Bureau et les invités du Bureau ont aussi droit à leur « image » et le droit d'être protégés contre une diffusion indue ou falsifiée de leur image.

Il est résolu :

1.

Dans la présente politique, le terme « instruments d'enregistrement » comprend tout appareil visant à enregistrer par voie photographique, vidéo ou audio, une image, un son ou une conversation et comprend les téléphones cellulaires, les caméras et les appareils photo.

1.

Les réunions du Bureau sont enregistrées en entier par vidéo caméra par un dispositif opéré par le personnel de l'Université. L'enregistrement des réunions est diffusé intégralement sur le Site internet de l'Université.

1.

Les réunions à huis clos du Bureau ne sont pas enregistrées.

1.

Seul le procès-verbal des réunions adopté par le Bureau fait foi des délibérations du Bureau.

1.

L'enregistrement audio ou vidéo par un instrument d'enregistrement privé ou externe à l'Université est interdit.

Approuvée par le Bureau des gouverneurs le 30 mars 2009.

**Tiré à part du
Sénat académique
SAC-131101**

7.3 (8.3) Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs

Ryan : Trois personnes, Marthe Brideau, Étienne Dako et moi-même étions membres de ce comité. Cela a pris un peu de temps parce que, entre-temps, il y a eu un changement de garde. Monsieur Alain Roberge qui était membre du comité a pris sa retraite dans tout ça. Nous sommes contents de vous présenter le rapport issu de nos réflexions et de nos réunions. Vous l'avez toutes et tous reçu. J'explique brièvement l'idée. En constatant une hétérogénéité des pratiques de rédaction des procès-verbaux entre les deux instances supérieures de l'Université, plusieurs d'entre nous s'inquiétaient de ce problème en constatant en particulier la difficulté d'identifier les arguments qui mènent à des décisions de la plus haute importance en particulier au Conseil des gouverneurs en raison du mode de rédaction qui est en vigueur maintenant. Il y a évidemment des problèmes de logistique, mais on pense que ce ne sont pas des problèmes importants. On s'est penché sur la question. On a tenu compte de la mission et des valeurs de l'Université. On les a incluses dans le rapport. On a fait l'étude, et la sénatrice Brideau pourra peut-être en parler, du fonctionnement des autres universités. On ne s'est pas attardé seulement à des universités en Atlantique; on a regardé jusqu'en Ontario. On a même comparé avec des universités de différentes tailles et des universités tant francophones qu'anglophones et peut-être que la sénatrice Brideau voudra dire un mot. Sénatrice Brideau, tu veux peut-être parler de la comparaison que l'on a faite entre les universités.

Brideau : On a vérifié tant au téléphone que sur les sites Web de différentes universités, d'une vingtaine d'universités de l'Atlantique, de l'Ontario et du Québec. Il y a différentes procédures; il y a différents résultats. On ne peut pas dire qu'il a une façon de faire. Chacun est différent. Il y en a qui sont beaucoup plus secrets, d'autres beaucoup plus ouverts. Il y a des universités où c'est accessible sur le site Web; il y en a d'autres que c'est seulement accessible sur place. On ne peut pas dire que c'est une telle procédure, que c'est bien ou que c'est mal. Je ne sais pas s'il y a des questions à ce sujet-là.

Ryan : Donc notre comparaison s'est avérée, je dirais, d'un certain point de vue, infructueuse, mais en même temps fructueuse au sens où l'on s'est rendu compte que devant la variété des pratiques, on s'est demandé laquelle on pouvait recommander et, compte tenu du fait que l'on doit viser l'excellence et que l'on doit viser les meilleures pratiques, on s'est inspiré, entre autres, parce qu'il y a d'autres universités comme ça, du modèle de l'Université d'Ottawa. On en est venu à proposer deux options. En parlant avec d'autres collègues, on a dû remettre le rapport lundi dernier, on avait une date limite, et je n'avais pas eu le temps, en fait nous n'avions pas eu le temps de faire circuler le document pour avoir l'avis des sénatrices et des sénateurs que l'on avait consultés. On a eu l'idée d'ajouter une proposition plus claire. Au lieu de mettre ces deux options-là qui sont dans le rapport que l'on dépose ici, vous avez reçu par courriel la proposition. Peut-être que la secrétaire générale pourra la lire devant tout le monde. C'est la proposition que l'on vous soumet à la suite des réflexions et des analyses que l'on a faites dans notre rapport que l'on vous soumet aujourd'hui pour dépôt.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale pourriez-vous la lire ?

Attendu que les sénatrices et sénateurs ont la même obligation fiduciaire que les gouverneures et gouverneurs, que cette obligation exige qu'elles et ils veillent également au bien supérieur de l'Université de Moncton, ce qui implique, au premier chef, l'exigence de normes procédurales et de transparence exemplaires et irréprochables, le Sénat académique invite le Conseil des gouverneurs à considérer avec la plus grande attention le rapport du Comité *ad hoc* du Sénat concernant l'uniformisation des modes d'enregistrement et de rédaction des procès-verbaux des réunions du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs, et à se prononcer sur la proposition suivante :

P : 05-SAC-131101

Marie-Noëlle Ryan, appuyée par Étienne Dako, propose :

« Que toutes les réunions du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs soient enregistrées, sauf les huis clos, et que les procès-verbaux reflètent de la manière la plus extensive possible, les discussions à ces deux instances. Les enregistrements numériques des réunions sont conservés aux archives de manière indéfinie. »

Président d'assemblée : J'aimerais vous signaler que, avant que l'on commence le débat, malgré la présentation de la proposition, en réalité le « attendu que » se termine au milieu du paragraphe; le « attendu que » se termine après le mot « irréprochable » et à partir de « ...le Sénat académique invite le Conseil des gouverneurs... », ça devient une proposition. Ce que vous avez comme proposition « ...que toutes les réunions du Sénat académique... », vous voyez que c'est comme au deuxième degré, on dit que l'on « ...invite le Conseil des gouverneurs... » à se prononcer sur ce texte-là finalement, mais la proposition fondamentale c'est que « ...le Sénat académique invite le Conseil des gouverneurs à considérer... », si vous voulez juste faire cette mise au point parce qu'autrement si l'on regarde juste le deuxième paragraphe, on peut dire que c'est irrecevable étant donné que le Sénat académique ne peut pas se prononcer sur le Conseil des gouverneurs. Ce qui est proposé ici, c'est d'inviter le Conseil des gouverneurs à faire quelque chose. Donc voilà. Si vous n'avez pas compris mon intervention, posez-moi des questions, mais je voulais juste faire cette mise au point.

Dako : Je suis entièrement d'accord avec votre proposition, c'est vrai, vous avez raison. Je ne sais pas si l'on est rendu au stade des commentaires. Ceci étant dit, lorsque nous avons travaillé en comité comme la sénatrice Brideau l'a mentionné il y a eu une diversité de pratiques dans les différentes universités, mais l'élément qui était intéressant dans ces universités, c'est que le document était accessible aux membres de la communauté universitaire. Cela nous a amenés à prendre le volet de la pratique exemplaire. C'est la raison pour laquelle nous acheminons ceci parce que l'on souhaiterait que notre université soit à ce niveau-là, au niveau de la bonne pratique, et c'est donc ce qui motive la proposition que l'on vous soumet aujourd'hui.

VRER : J'aurais une question pour la présidente du comité. Comme vous le savez très bien sénatrice Ryan, vous êtes membre du Conseil des gouverneurs, le Conseil des gouverneurs ne se réunit pas seulement à Moncton, mais également sur les deux autres campus. Est-ce que vous avez vérifié avec les instances sur les deux autres campus à savoir quelles seraient les implications d'une telle décision au niveau de la technologie ?

Ryan : On n'a pas fait cet exercice-là. On pense que ce n'est pas un exercice très difficile. L'enregistrement numérique est quelque chose de très simple. On n'a pas vérifié ça; il faudrait probablement le faire. Peut-être que la secrétaire générale pourra le faire, mais l'enregistrement sonore n'est pas quelque chose de très compliqué par les temps qui courent.

G. LeBlanc : Pour bien que je comprenne, le deuxième paragraphe, est-ce que l'on inviterait le Conseil des gouverneurs à dire au Sénat académique que l'on doit faire les enregistrements ? Est-ce que j'ai mal compris ? N'est-ce pas le Sénat académique qui devrait adopter une proposition que l'on enregistre nos procédures ? On ne devrait pas dire au Conseil des gouverneurs dites-nous d'enregistrer nos discussions. Je veux bien comprendre avant de voter. On dirait peut-être le Sénat académique devrait adopter la proposition ici et inviter le Conseil des gouverneurs à adopter une telle proposition. En les invitant et non pas en leur disant.

Président d'assemblée : C'est déjà la pratique au Sénat académique. Est-ce que cela change la pratique au Sénat académique madame Ryan ?

Ryan : Je vous signale que le but du comité, c'est la question de l'uniformisation des pratiques et que l'on invite le Conseil des gouverneurs. Je sais pour avoir déjà été confrontée à ce problème que l'on n'a pas le droit apparemment de faire des recommandations à l'autre instance qui pourtant est égale en statut que la nôtre, mais pour des questions de responsabilité, en tant que sénatrice, ma responsabilité fiduciaire veut que je veille au bien de l'institution et c'est à ce titre-là que nous avons pensé en tant que comité de faire cette proposition-là afin d'uniformiser les pratiques aux plus hautes instances de l'Université. On trouve que, à l'heure actuelle, le mode de fonctionnement hétérogène n'est pas sain.

Président d'assemblée : Sénatrice Ryan, je ne veux pas me faire le porte-parole du sénateur LeBlanc, mais si j'ai bien compris sa question, c'est à savoir si dans votre rapport vous considérez différents scénarios par exemple la rétention à l'infini des archives par opposition à les retenir pendant trois ans ou des choses comme ça. Vous proposez quelque chose qui peut modifier la pratique au Sénat académique également n'est-ce pas ? Pas juste au Conseil des gouverneurs, c'est ça la question.

Ryan : O.K., d'accord oui. Pour votre information, à l'heure actuelle, on a vérifié auprès de la sénatrice Brideau à la bibliothèque, et j'ai vérifié auprès de la secrétaire générale, il n'y a pas de politique concernant l'archivage, la durée, tout ça, par exemple, des enregistrements sonores des réunions du Sénat académique. La secrétaire générale m'a informée, il n'y a pas très longtemps d'ailleurs, elle s'en souviendra, que c'est un peu par défaut qu'on les conserve à l'heure actuelle. En fait, il n'y a pas de politique voulant que cela soit conservé cinq ans, dix ans ou tout ça. À la suite de nos réflexions et aux consultations que l'on a faites, on sait que, à l'heure actuelle, c'est très facile de conserver des enregistrements sonores sous forme compactée, donc ça ne prend vraiment pas de place. Ce n'est pas un souci d'espace que l'on pouvait avoir autrefois à cause du papier. On a dit que l'on pouvait conserver ces enregistrements-là de manière indéfinie et cela serait la recommandation qui affecterait la pratique au Sénat académique.

Président d'assemblée : Merci. Sénateur LeBlanc, est-ce que cela répond à vos questions ?

G. LeBlanc : Pas tout à fait. Je suis d'accord avec la démarche, mais pour moi on devrait adopter la proposition que toutes les réunions du Sénat académique tel qu'énoncé ici et après inviter le Conseil des gouverneurs à adopter la même proposition. On lance l'invitation. Nous, on prend position. Mais de dire au Conseil des gouverneurs, dites-nous comment procéder, je ne suis pas certain. Je ne connais pas la procédure. Je ne connais pas assez la procédure, mais pour moi, il devrait y avoir deux étapes ici.

Président d'assemblée : Je vois qu'il y a plusieurs demandes d'intervention et j'ai peur que les débats partent sur de fausses pistes. Je me demandais si, après la pause, vous pouviez revenir avec une proposition qui serait celle-là. C'est-à-dire, de nous dire clairement ce que vous proposez pour le Sénat académique d'abord et ensuite une autre proposition qui concernerait le Conseil des gouverneurs. Qu'est-ce que vous pensez de ça sénatrice Ryan ?

Ryan : Je suis d'accord, on peut faire ça. J'aimerais toutefois attirer l'attention de toutes les sénatrices et de tous les sénateurs sur un problème. Comme je vous l'ai dit, on a déjà été confronté à ça dans le passé en particulier sur la question du vote électronique il y a environ deux ans. Je suis un petit peu étonnée que le Sénat académique n'ait pas ici la possibilité, je comprends la dernière intervention et je peux très bien fonctionner avec ça, mais il y a quelque chose qui m'hérite profondément en tant que sénatrice et j'inviterais mes collègues sénatrices et sénateurs à y réfléchir pour le futur. Nous, on est une instance souveraine certes dans le domaine académique. Le Conseil des gouverneurs est une instance certes dans le domaine administratif, mais l'idée vu que l'on est bicaméral, c'est comme si ces deux cerveaux-là ne se parlent pas et on est un petit peu en mode schizophrénique. En tant que sénatrice, comme je vous le dis, et vous devriez être conscients de cette responsabilité-là, nous avons une responsabilité fiduciaire qui est la plus haute en droit et s'il y a des gens en droit ici qui veulent l'expliquer aux sénatrices et aux sénateurs qui ne savent pas ce que ça veut dire, je vous invite à le faire. C'est la plus haute responsabilité que l'on a; on est sur un conseil d'administration. Si l'Université fait faillite, c'est notre responsabilité au sens ici des programmes parce que nous c'est l'académique. Si l'Université fait faillite, au niveau administratif, c'est la responsabilité des gouverneures et gouverneurs, mais à titre de deuxième partie du cerveau. On a quand même notre mot à dire sur les procédures de l'institution.

Président d'assemblée : Je vous ai laissé parler, mais vous êtes en train de répondre à des objections qui n'ont pas été faites. Ma suggestion, c'est de simplement reporter cette question après la pause en presumant que vous aurez le temps pendant la pause de clarifier la proposition. S'il y avait quelqu'un qui voudrait proposer ce report-là, ça serait une proposition recevable à ce stade-ci.

R : 06-SAC-131101

Hélène Albert, appuyée par Sylvie Blain, propose :

« Que ce point soit reporté après la pause du matin. »

Vote sur R06

Pour 30

Contre 1

ADOPTÉE

Reprise après la pause

Ryan : C'est le sénateur Dako qui va lire la proposition.

R : 07-SAC-131101

Étienne Dako, appuyé par Marie-Noëlle Ryan, propose :

« Que tous les enregistrements sonores numérisés du Sénat académique soient conservés aux archives de manière indéfinie. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Dako : Il y a un petit préambule à la deuxième proposition comme c'était dans l'ancienne version.

Attendu que les sénatrices et les sénateurs ont la même obligation fiduciaire que les gouverneures et les gouverneurs, que cette obligation exige qu'elles et ils veillent également au bien supérieur de l'Université de Moncton, ce qui implique, au premier chef, l'exigence de normes procédurales et de transparence exemplaires et irréprochables :

R : 08-SAC-131101

Étienne Dako, appuyé par Marie-Noëlle Ryan, propose :

« Que le Sénat académique invite le Conseil des gouverneurs à considérer avec la plus grande attention le rapport du Comité ad hoc du Sénat académique concernant l'uniformisation des modes d'enregistrement et de rédaction des procès-verbaux des réunions du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs ;

Que, à l'instar du Sénat académique, toutes les réunions du Conseil des gouverneurs soient enregistrées, sauf les huis clos, et que les procès-verbaux reflètent de la manière la plus extensive possible les discussions à cette instance.

Que les enregistrements sonores numérisés des réunions soient conservés aux archives de manière indéfinie. »

Secrétaire générale : Alors c'est une question qui m'interpelle en tant que secrétaire générale. Il y a un commentaire qui a été fait au Sénat académique, ça date déjà de mars 2012, qui était ceci et, monsieur le président, je vous cite : « Les réunions du Conseil des gouverneurs sont des réunions fermées et en étant fermées elles sont en *huis clos* perpétuel. » La façon que c'est rédigé ici, c'est en *huis clos* perpétuel, donc il n'y aurait pas d'enregistrement, c'est ce que je lis ici. C'est un point à considérer. C'est un point que je vais certainement amener au Conseil des gouverneurs parce que le fond de la question, c'est à savoir si l'on veut des réunions ouvertes ou des réunions fermées. La logistique qui suit ça prendra forme, mais c'est ça la question fondamentale. Alors c'est une question de base. Je peux vous dire que j'ai eu la chance d'en parler avec le réseau des secrétaires généraux. C'est une question qui va dans tous les sens. Il y a des universités qui préfèrent les *huis clos*, il y en a d'autres que c'est une procédure mixte où est-ce qu'il y a des questions qui sont à *huis clos* qui sont réglées dès le début de la réunion et après ça on passe à la réunion ouverte. Il y a des modèles, le modèle d'Ottawa existe, il est sur le Web, vous avez vu les vidéos. Il y a des effets à ça, il y a des conséquences à ça, et puis

je pense que quand on regarde le modèle d'Ottawa, par exemple, ce n'est pas juste de dire que l'on a un procès-verbal, un enregistrement vidéo, etc. C'est une équation. Et si l'on a une ouverture vers le public ou la réunion ouverte, je pense que là on doit aussi réexaminer la façon que le procès-verbal sera préparé. Ça fait qu'il peut y avoir des conséquences et ce que je vois ici c'est un petit peu comme à la pièce. Ça fait que ce que je voudrais, je vais le dire au Conseil des gouverneurs, je vous le dis tout de suite, c'est que la question fondamentale de réunions ouvertes ou fermées soit discutée avant de parler de la logistique.

Président d'assemblée : J'aimerais donner un éclaircissement ici sur le plan juridique. S'il était vrai que toutes les réunions du Conseil des gouverneurs étaient à *huis clos*, il n'y aurait aucun procès-verbal accessible à personne et, deuxièmement, on trouve dans le procès-verbal du Conseil des gouverneurs, même dans le dernier que je l'ai lu il n'y a pas longtemps, que telle discussion devrait être à *huis clos*, donc ça veut dire que le Conseil des gouverneurs reconnaît lui-même que toutes ces réunions ne sont pas à *huis clos*. Donc je ne sais pas, je crois que c'est peut-être un laisser-aller dans la terminologie, mais de dire que toutes les réunions sont à *huis clos* veut probablement dire que ce n'est pas des réunions qui sont ouvertes au public ou à la presse ou, etc.

Secrétaire générale : C'est ce que je veux dire.

Président d'assemblée : Dans ce sens-là, les réunions du Sénat académique le seraient aussi, mais ce n'est pas ça que veut dire à *huis clos*. À *huis clos* veut dire qu'il n'y a aucune trace qui est laissée à personne de pouvoir savoir ce qui s'est passé et c'est limité généralement à des discussions concernant des cas individuels, par exemple, l'embauche d'une personne, l'évaluation d'une personne, etc., ce sont des cas très limités. Il y a aussi une tendance à confondre le comité plénier et les *huis clos*; je remarque ça parfois dans les discours. Le comité plénier n'est pas un *huis clos*. Un comité plénier, c'est juste une façon libre de discuter et la raison que l'on ne fait pas un procès-verbal diffusé à tout le monde, c'est parce que l'on veut laisser une certaine liberté de parole, etc., mais il n'y a pas de décisions qui sont prises dans un comité plénier de sorte qu'il n'y a pas vraiment d'accroc à la démocratie. Dans un vrai *huis clos*, il y a une décision qui est prise et cette décision n'est pas transparente, elle est cachée en quelque sorte. Elle est secrète pour des raisons que l'on peut comprendre parce qu'il y a des questions que l'on ne peut pas discuter ouvertement étant donné que ça concerne le sort d'une personne. Donc voilà, je voulais juste apporter ces corrections parce qu'autrement on va partir dans tous les sens et ça ne serait pas utile. Je redonne la parole à la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Oui en effet, c'est vraiment le concept d'ouverture et de fermeture. Le *huis clos* comme tel je reviens au Sénat académique du 4 mai 2012 où est-ce que l'on parlait du *huis clos* en opposition avec le comité plénier et on voulait justement savoir si ces parties-là de la réunion seraient enregistrées. C'était ça la question à ce moment-là. Vous aviez dit c'est parce que les réunions à Ottawa sont ouvertes au public n'est-ce pas, nos réunions ne sont pas ouvertes au public, donc on ne peut pas demander un *huis clos*, qui chasserait-on ? Donc la question porte maintenant sur le comité plénier. J'aime vous entendre, je pense que ça amène beaucoup de précision puis avec votre permission ce que vous venez de dire j'aimerais l'apporter au Conseil des gouverneurs, car je pense que ça précise beaucoup la nature du débat.

Président d'assemblée : Cela n'a pas été dit à *huis clos*. Le débat est ouvert sur la proposition. Sénateur Dako, vous voulez peut-être expliquer votre proposition.

Dako : Je voulais tout simplement apporter le fait que je suis entièrement d'accord avec ce que vous avez mentionné surtout que l'on a prévu dans la proposition le *huis clos*. Lorsqu'il y a un *huis clos*, il n'y aura pas d'enregistrement à ce moment-là, donc je crois que l'on est conforme à ce que vous venez de dire.

Président d'assemblée : Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Vous êtes prêts pour le vote ? Vous pouvez voter.

Vote sur R08

Pour 28

Contre 4

ADOPTÉE

Secrétaire générale : Est-ce que je peux faire un autre commentaire ?

Président d'assemblée : Pas sur cette question-là non. Allez-y.

Secrétaire générale : Si je suis hors d'ordre, indiquez-moi. Pour la question des procès-verbaux, quand on revient à la question de l'équation justement, comme vous le savez l'enregistrement sera préparé, sera archivé. Maintenant l'archivage, si j'ai bien compris, est un archivage qui se fait à la bibliothèque et non une diffusion sur le Web. Je voulais juste la précision.

Président d'assemblée : Qu'est-ce que l'on a dit dans la proposition des réunions ?

Secrétaire générale : Il n'y avait pas de diffusion.

Président d'assemblée : Sont conservés aux archives de manière indéfinie. Elle demande si le dépôt à la bibliothèque remplit l'esprit. Je ne sais pas.

Ryan : C'est la question justement parce que le mandat du comité était de se pencher sur la question du manque d'uniformisation dans les procédures. Dans le libellé, il n'y avait pas la question de l'accessibilité ou de la diffusion des documents, donc on l'a mis de côté, mais sachez, et la sénatrice Brideau pourra le confirmer, que dans la plupart des universités, indépendamment du mode de rédaction, les archives sont accessibles à la communauté universitaire. La sénatrice Brideau pourra le confirmer.

Brideau : Pour la question des archives, je vais vérifier auprès de l'archiviste de l'Institution, mais il faut aussi que l'on ait une politique de conservation des archives à l'Université puis aussi un calendrier de conservation pour que cela soit décidé, que cela soit écrit sur papier. Je vais vérifier, mais on peut les garder, c'est sûr.

Président d'assemblée : Merci.